

**ACCUEIL MILLAU-SEGUR**

Une plateforme de services pour l'Enfance et la famille

---

**MAISON D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL**

**COMPTES ADMINISTRATIFS**

**RAPPORTS D'ACTIVITES**

**2022**

Présidente  
Catherine COSTES

Directrice  
Catherine TOURROLIER

---

Siège social : 15 rue du Bouzou 12 290 SEGUR  
Déclarée le 14 avril 1977

Bureaux administratifs : 65 rue Montplaisir  
12 100 MILLAU

Identification du gestionnaire : Association Accueil Millau Séguur N° FINESS EJ : 120 000 591

Identification de l'établissement Millau N° FINESS ET : 120 785 324

Identification de l'établissement Séguur N° FINESS ET : 120 783 105

Numéro SIRET : 776 756 678 00012

Préfecture : Aveyron

**Capacité totale de l'établissement : 87 places par arrêté modificatif N°A21 S 0198 du 22 novembre 2021**



## Table des matières

Préambule .....	3
LIVRE II : RAPPORTS D'ACTIVITE PAR POLE .....	7
I. Des services engagés auprès des personnes accompagnées .....	7
II. Activités du Pôle Internat Millau .....	8
1. Analyses Quantitatives .....	8
2. Problématiques des adolescents et jeunes majeurs accueillis.....	11
3. Accompagnements .....	13
4. Eléments marquants de l'année 2022 .....	15
III. Pôle Internat Ségur .....	22
1. Analyses Quantitatives .....	22
2. Problématiques des enfants .....	24
3. Accompagnements .....	26
4. Eléments marquants de l'année 2022 .....	29
IV. Pôle Accueil Parents-Enfants .....	30
1. Analyses Quantitatives .....	30
2. Problématiques des enfants et adolescents accueillis .....	32
3. Accompagnements .....	33
4. Eléments marquants de l'année .....	36
V. Pôle Suivi Educatif à Domicile (SEAD).....	38
A - Placement à Domicile.....	38
1. Analyses Quantitatives .....	38
2. Problématiques des enfants et adolescents accueillis .....	42
3. Accompagnements .....	43
B – AEMO renforcée (SEAD) .....	44
1. Analyses Quantitatives .....	45
2. Problématiques des enfants et adolescents accueillis .....	47
3. Accompagnements .....	49
4. Evènements marquants de l'année 2022 .....	49
VI. Le service de visites médiatisées : Reliance .....	52
1. Analyses Quantitatives .....	52

## Préambule

En introduction, je propose le texte de l'atelier que nous avons présenté **aux journées nationales des Maisons d'Enfants** à Montpellier les 15, 16 et 17 mars 2013 : « **Il était une fois en Maisons d'enfants : entre enjeux d'avenir, sens et attractivité** ». Cinq cent cinquante professionnels venus de la France entière ont assisté à ces journées. Six professionnels de l'Accueil Millau Ségur se sont investis pour animer deux heures trente d'atelier réunissant soixante-dix professionnels. Notre thématique « **Vivre ensemble et projet personnalisé : au nouage de l'individuel et du collectif** » s'est inscrite dans les questionnements portés par l'ensemble des professionnels de la Protection de l'Enfance. Sens de nos missions dans un contexte dégradé, attractivité de notre secteur pour les jeunes professionnels, l'avenir de la Protection de l'Enfance est aujourd'hui en question.

A l'écoute des intervenants, des débats qui ont animés ces trois journées, force est de constater que le propos d'introduction de notre atelier était pertinent :

*« Avant de nous présenter les uns les autres, avant aussi de vous proposer un espace d'échanges dans cet atelier qui se veut participatif, en guise d'introduction, je voudrais, en tant que directrice de Maison d'Enfants revenir sur le **sens de nos missions** et sur les défis que nous avons aujourd'hui à relever.*

*Dans notre société individualiste, de plus en plus libérale, qui prône le développement personnel comme une philosophie de vie, nous les professionnels des Maisons d'enfants **nous proposons le collectif comme lieu de protection et de sécurité**. Nous gageons un mieux grandir ensemble, éloigné d'une cellule familiale maltraitante qui nuit au développement de l'enfant. Nous offrons un collectif pour favoriser l'épanouissement de l'individu.*

*Paradoxe me direz-vous, gageure sans doute, auquel de surcroît s'ajoute la contrainte : les enfants séparés n'ont de cesse de vouloir rentrer dans leur famille et les parents de récupérer leur enfant supposé maltraité par nos institutions.*

*Nous touchons là une **dimension politique** : les valeurs de la société dictent toujours les représentations, les envies et les désirs. Des valeurs aujourd'hui perdurent à une vieille idéologie familialiste.*

*Les reportages déléteurs sur la Protection de l'Enfance, qui ont fait du mal à nos institutions, ont oublié de dire ce que nous, les professionnels de l'Enfance, nous savions déjà avant la parution du livre de Vanessa Springora ou de Camille Kouchner : la famille, le parent peut être gravement maltraitant. Le rapport de la CIVISE est venu aussi lever le voile sur l'environnement familial. Cependant, notre précédent secrétaire d'Etat l'a semble-t-il lui aussi oublié, lorsque la dernière loi de protection de l'enfance, là où nous attendions des taux d'encadrement pour sécuriser nos enfants, est venue réitérer la primauté d'un placement dans l'entourage familial. Quand on connaît les familles en difficulté, on connaît aussi leur entourage. Sans stigmatiser, c'est juste souvent la réalité.*

*De fait, sortir de l'angélisme de la famille idéale, nous aiderait à aider les enfants à se départir de l'idée de retourner auprès de leur parent empêché dans sa parentalité.*

**Travailler avec les compétences parentales mais aussi avec leurs limites et leurs empêchements**, aident ces enfants à grandir en comprenant que là où ils sont, dans nos Maisons

*d'Enfants, c'est là où ils sont le mieux pour s'épanouir. Cela les aiderait à comprendre qu'ils sont mieux là, que mal ailleurs.*

*Cela aiderait aussi les professionnels qui gravitent autour de la protection de l'Enfance et même les parents à être certains que ces enfants sont mieux en MECS.*

*Alors bien sûr, on nous dira qu'il faut éviter les séparations, confier l'enfant à sa famille. Bien sûr, nous serons d'accord, nos services en milieu ouvert s'en chargent. Dans nos internats aussi, il y a des familles avec lesquelles nous travaillons très bien, dans le soutien de leurs compétences, dans la valorisation de leurs capacités, dans une coéducation, à un retour de l'enfant chaque fois que c'est possible. Comme dans toutes les maisons d'enfants, l'accueil n'est évidemment pas en opposition avec la famille. Cependant certaines familles peuvent être durablement empêchées, voire toxiques. La **préconisation de l'environnement familial ne peut être systématique**, comme j'ai pu l'entendre dire par un magistrat.*

*Dans ce contexte idéologique, face au démantèlement de nos internats, comment ne pas voir aussi des logiques financières ?*

**Notre défi aujourd'hui est donc un enjeu politique pour défendre la protection de l'enfance, nos compétences et nos pratiques**

*Et face à ce défi, ces paradoxes, ces contraintes, nous avons voulu réfléchir au quotidien, à la richesse du collectif, à la relation à l'autre. **Le collectif est ce qui fondent nos pratiques. C'est notre ADN.** »*

...

*« En protection de l'Enfance le sens n'est pas à chercher, il se donne, il s'agit de protéger, de sécuriser un enfant pour l'aider à grandir. Pour autant prendre la bonne décision, dans une situation complexe ne va pas de soi. L'exercice de nos missions est parfois mis à mal et confère aux professionnels sentiment d'impuissance, d'incompréhension face à des enfants en grande difficulté, cas complexes, présentant de multiples vulnérabilités. Nous devons tisser ensemble des fils qui paraissent parfois in-assemblables :*

**Protéger tout enfant dès lors qu'une mesure de protection est prononcée :**

- *Tout enfant doit être protégé quelles que soient ses difficultés, son profil et ses comportements, il a besoin de sécurité, d'une maison pour vivre quand le milieu familial fait défaut.*
- *La fermeture des internats ITEP et IME a un impact sur nos Maisons d'enfants : le déplacement des troubles du comportement dans nos lieux d'accueil.*
- *Dans ce contexte, comment protéger cet enfant, qui est en proie à ses symptômes, et dont les crises, les violences verbales et physiques sont l'expression de son mal être, de sa souffrance ?*

**Protéger l'ensemble des enfants que nous accueillons :**

- *Quand un enfant arrive dans un groupe apaisé, il y trouve refuge, protection. Au milieu de ses pairs il apprend, il se calme. Le groupe a un effet thérapeutique quand nous parvenons à un équilibre.*
- *Cet équilibre toujours instable est parfois mis à mal : quand un enfant va mal, est en crise, comment assurer la protection de tous les autres qui voient devant eux se répéter des actes, des injures de la violence dont ils portent eux-mêmes les traumatismes ?*
-

### **Protéger les professionnels :**

- Les risques de violence, d'agression, voire de fautes professionnelles face à un enfant qui pousse les limites, les risques liés au stress sont toujours présents.
- Des questionnements récurrents : Comment tenir le lien éducatif face aux conduites à risques, fugues à répétition... ? Comment soutenir les professionnels engagés qui parfois se sentent impuissants face à ces enfants dit à difficultés complexes, sans perdre le sens de nos missions ?
- Comment maintenir toujours la pensée en éveil même quand une équipe se sent à bout d'un accueil ?

### **Garantir la continuité de l'accueil :**

- Nos missions sont aussi une éthique et un engagement pour éviter les ruptures dans le parcours de ces enfants dont le profil abandonnique vient mettre à mal le lien dont ils ont le plus besoin

### **Être créatif :**

- A l'intérieur de nos établissements, il nous faut trouver des réponses adaptées à ces enfants-là.
- Soutenir des espaces de réflexion, de pensées pour ne pas s'engouffrer dans le symptôme – réunion clinique GAPP, développement de réseaux
- Tisser des liens étroits avec nos partenaires et avec la psychiatrie, établir des conventions pour fiabiliser nos réseaux
- Interpeller les Conseils départementaux et les ARS face aux demandes de protection de ces jeunes pour ne pas mettre à mal nos internats.
- Trouver des financements adaptés, des dispositifs spécifiques pour que ces jeunes puissent aussi trouver des réponses adaptées,

Il relève des fonctions de direction de **garantir le vivre ensemble**, faire institution avec ces paradoxes, se soutenir les uns les autres dans l'adversité, la complexité, de construire des réponses toujours singulières et créatives, faire tenir ensemble tous les professionnels et la problématique de tous les enfants.

**Tenir ensemble c'est toujours reconstruire du lien, revenir à nos fondamentaux, nouer la relation éducative pour que nos enfants grandissent ensemble et s'épanouissent individuellement. »**

Dans un contexte fragilisé, cette injonction n'est pas simple à tenir. Cette présentation des comptes administratifs et rapport d'activité 2022, mettra en lumière le soutien de l'Etat et du département que nous avons eu en réponse au manque d'attractivité de nos métiers, les solutions que nous trouvons en interne face aux difficultés persistantes de recrutement et toutes les actions que nous menons pour garantir l'épanouissement de nos enfants.

Catherine Tourrolier



# LIVRE II : RAPPORTS D'ACTIVITE PAR POLE

---

## I. Des services engagés auprès des personnes accompagnées

Les valeurs et la philosophie de l'Accueil Millau Ségur se reflètent dans l'**activité de chacun des services** :

- Le **pôle Internat des adolescents**, réparti sur deux sites à Millau, la « Villa » et la « Maison » où respectivement, 9 adolescents sont accueillis en chambres individuelles ou studios et 6 mineurs non accompagnés en chambres doubles ou individuelles. Chaque lieu bénéficie de pièces conviviales, salon, cuisine aménagée favorisant les interactions, un bureau éducatif et un extérieur propice à des activités. La villa sera rénovée et agrandie au cours de l'année 2020. Les jeunes majeurs sont logés en studios loués par l'établissement dans le parc immobilier privé Millavois.
- Le **pôle internat de Ségur** accueillant les plus jeunes enfants, de 4 à 14 ans, réparti entre la « grande maison », somptueuse bâtisse Ségurienne qui abritait autrefois l'orphelinat, pour les plus jeunes et une maison mitoyenne, « l'annexe » pour les cinq pré-adolescents. Ces locaux chargés d'histoire ont un caractère chaleureux et accueillant. La place manque cependant pour offrir des prestations d'accueil en adéquation aux normes d'accessibilité et de confort. (Pas de chambre de veille, de bureau éducatif à l'annexe). Une grande cour avec une aire de jeux est installée devant la grande maison. Le projet immobilier viendra améliorer et compléter ce dispositif, auquel est adossé en partenariat avec la Villa le service placement à domicile.
- Le **pôle Accueil Parent-Enfants**, situé à Millau dans une maison de caractère entourée d'un grand parc. Il abrite 4 appartements, un espace collectif convivial avec cuisine et salon, le bureau des éducateurs et la chambre de veille. Un studio attenant permet de réaliser des accueils en urgence.
- Le **pôle SEAD**, dont les bureaux sont installés dans un appartement en location dans le centre-ville de Millau. Suffisamment spacieux, il permet d'accueillir des enfants et adolescents pour des repas de l'aide aux devoirs, des jeux... et les parents dans le contexte d'un entretien.

## 1. Analyses Quantitatives

Sébastien Bréhier

### LES JOURNEES REALISEES EN 2022

	2020	2021	2022
Journées réalisées	7 017	6 540	6 978

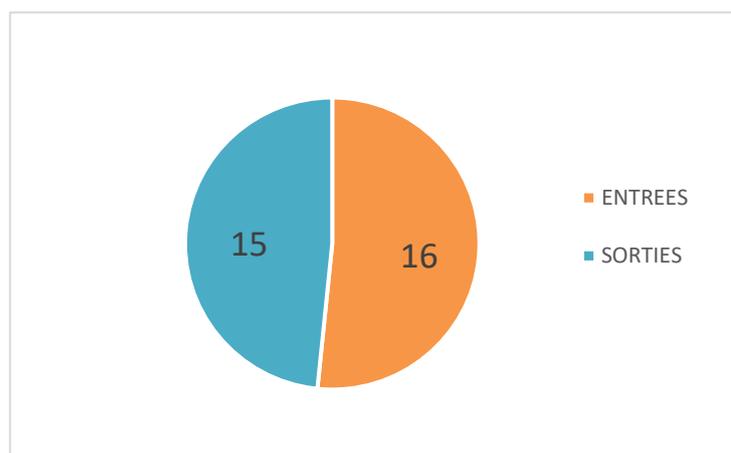
### NOMBRE D'ADOLESCENTS ACCOMPAGNES

	2020	2021	2022
Nombre	30	28	32

Depuis 2020, nous constatons un équilibre au niveau des effectifs du pôle internat de Millau, généré d'une part par la création fin 2018 du service des Mineurs Non Accompagnés, et d'autre part par l'accession de ces Mineurs non accompagnés à des mesures AJM.

La crise sanitaire depuis 2020 et les contextes nationaux et internationaux sur un plan géopolitique et réglementaire ont considérablement ralenti les mises en autonomie et les sorties du dispositif de la protection de l'enfance pour ce public spécifique.

### ENTREES /SORTIES 2022



Les mouvements au niveau des entrées et des sorties du pôle internat de Millau sont à l'équilibre. On constate par contre une très nette augmentation par rapport à l'année précédente. Le nombre de sorties a été pratiquement multiplié par quatre et le nombre d'entrées a été quasiment multiplié par trois.

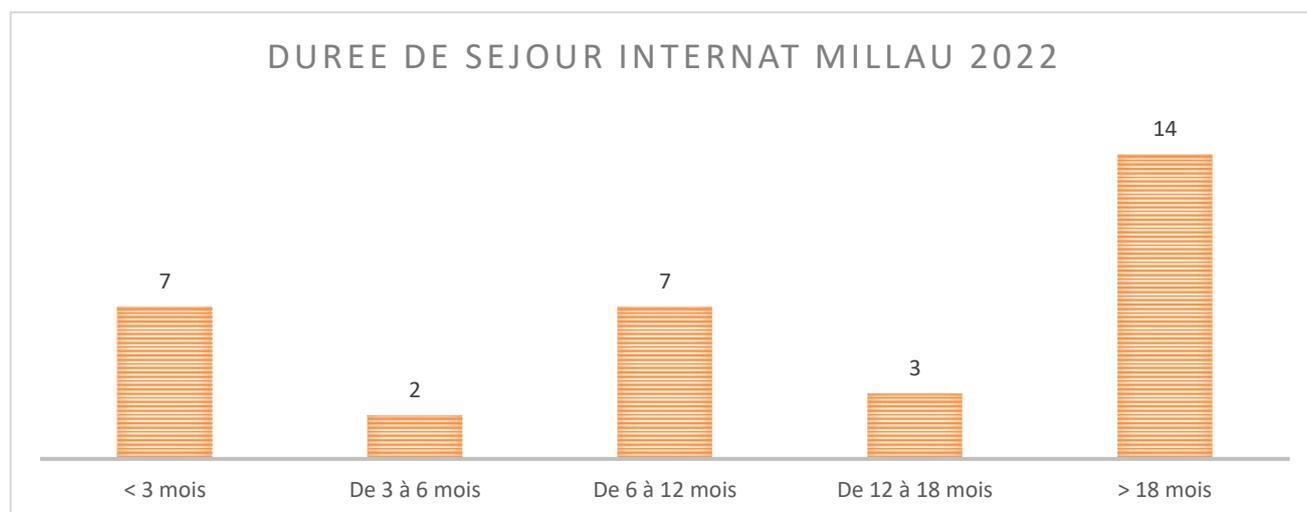
Cette augmentation s'explique par plusieurs facteurs :

- De nombreux jeunes majeurs migrants sont arrivés au terme de leur prise en charge et ont quitté le dispositif de la protection de l'enfance dans de bonnes conditions.
- Nous avons également subi des sorties, soit à la demande de jeune majeur n'adhérant pas aux contraintes liées au contrat AJM, soit par décision du juge des enfants pour des mineurs ayant eu un parcours conséquent en protection de l'enfance.
- Nous avons également travaillé deux projets de réorientation vers d'autres structures pour répondre aux besoins et demandes des jeunes concernés.
- Enfin, nous avons accueilli sur la villa deux adolescents à difficultés multiples dont les prises en charge sont généralement plus courtes, l'un d'entre eux a été orienté vers un autre département pour rejoindre son père et l'autre confié à une structure plus adaptée à son état psychologique du moment.

Toutes ces sorties ont bien évidemment été compensées par des entrées, ce qui explique cette augmentation d'entrées qui est égale au nombre de sorties.

La commission MECS mensuelle et nos liens étroits avec les référents éducatifs des différents territoires d'action sociale du Département, nous permettent d'anticiper les mouvements et d'assurer une file active régulière et maîtrisée sur chacun des services éducatifs.

#### DUREE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE



Si l'on compare les durées de prise en charge entre 2021 et 2022, on constate immédiatement que ce sont les **extrêmes qui augmentent**. Les durées de prise en charge courtes et inférieures à trois mois ont été multipliées par **sept**.

Ce phénomène inhabituel s'explique par deux facteurs prédominants :

- En premier lieu, nous pouvons confirmer que les **jeunes majeurs migrants** sont essentiellement à l'origine de cette augmentation. En fin de parcours de la protection de l'enfance, le Conseil Départemental accorde plus généralement des **AJM** d'un à trois mois pour que le majeur puisse mieux visualiser sa sortie et donc mieux s'y préparer. Bien que la question financière prenne également une part dans les explications de ce constat, nos

préconisations s'accordent dans le même sens que celui de notre tarificateur concernant l'efficacité de la mesure, en corrélation avec nos missions.

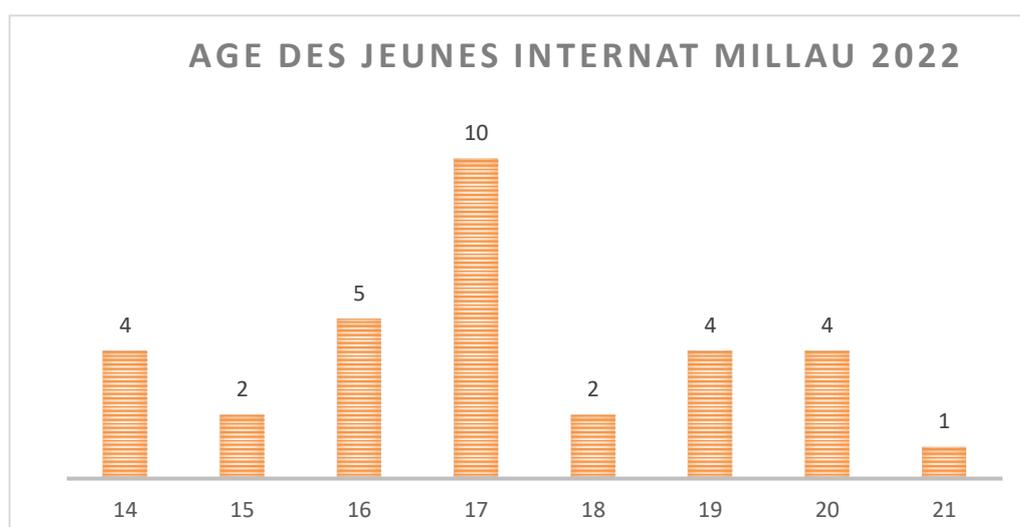
- En deuxième lieu, le hasard a fait qu'une majorité des sorties de l'internat ont été programmées au cours du quatrième trimestre 2022, ce qui a engendré automatiquement des entrées et donc des **prises en charge inférieures à trois mois**.

Malgré ce constat, nous pouvons voir que **les prises en charge supérieures à dix-huit mois ont, elles aussi augmentées**.

Ce chiffre s'explique par le nombre d'adolescents accompagnés en 2022 (4 situations de plus que 2021), et par le fait du rajeunissement des adolescents accueillis.

L'effectif des adolescents de moins de seize ans a doublé par rapport à l'année précédente, quel que soit le service éducatif occupé. Il est peu fréquent qu'un adolescent sorte de la protection de l'enfance avant seize ans. Cette probabilité devient même une impossibilité pour un mineur non accompagné qui n'a aucune personne ressource sur le territoire. Il est donc facile de comprendre qu'un grand nombre d'adolescents soit pris en charge tout au long de l'année.

#### AGE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES



En ce qui concerne **l'âge des adolescents accompagnés**, on peut rapidement voir une tendance qui se dessine vers une hausse des jeunes majeurs et des adolescents s'approchant de la majorité. Le nombre **d'adolescents âgés de plus de dix-sept ans a doublé** par rapport à l'année précédente. On dénombre une quantité égale de jeunes âgés de dix-sept ans à celui du nombre de jeunes majeurs accompagnés en 2022.

Ce constat présage un **passage important d'adolescents à la majorité en 2023**, il sera indispensable pour ces jeunes et pour les équipes d'anticiper la préparation à la sortie du dispositif ou de déterminer les conditions de prolongation de la mesure, au moins six mois avant la majorité.

Les différents outils mis à disposition des équipes pour préparer cette étape cruciale sont efficaces et opérationnels, néanmoins nous sommes depuis 2022 et les négociations CPOM, confrontés à une période de flou et de doutes concernant les conditions d'accompagnement des AJM.

Je développerai davantage ce point dans une partie dédiée à l'accompagnement des jeunes majeurs et à la préparation de ce type de mesure. Au vu de l'âge des jeunes majeurs en 2022, huit jeunes âgés de dix-neuf ans et plus, il est prévisible que cette partie des effectifs viendra alimenter fortement le nombre des sorties fin 2022 et en 2023.

Les plus jeunes adolescents, âgés de moins de seize ans, sont restés sur une base constante par rapport à 2021.

## 2. Problématiques des adolescents et jeunes majeurs accueillis

*Robin LEONARD*

### LA VILLA

Problématiques des enfants et adolescents accueillis	Nombre d'adolescents accueillis au cours de l'année 2022
Troubles du comportement	8
Souffrance psychologique (anxiété, dépression...)	15
Souffrance physique, somatisations	3
Conduites à risques	7
Addictions	3
Difficultés scolaires	10
Handicap	4

### Adolescents à difficultés multiples : de l'importance d'un accompagnement pluridisciplinaire

Au cours de l'année 2022, les professionnels de la Villa ont accueilli des adolescents à « difficultés multiples ». Parfois nommés « incasables », « adolescents difficiles », ces jeunes peuvent mettre à mal le cadre institutionnel.

Ces jeunes portent les stigmates d'évènements traumatiques et/ou de liens insécurisants. Sujets de parcours familiaux complexes, ils se situent au carrefour du social, médical, psychologique ce qui nécessite une prise en charge pluridisciplinaire.

Éducateurs, psychologues, référent(e)s ASE, etc. ont bien entendu des rôles et des approches spécifiques. Pour autant, il existe un objectif commun à l'ensemble des professionnels : donner du sens à ce qui se présente en première intention le plus souvent du côté de l'agir de l'adolescent en question. La voie de la symbolisation, pour les adolescents, mais aussi pour les professionnels, est tout à la fois un moyen et un objectif essentiel de ce travail institutionnel complexe.

Ce travail commun a pu s'élaborer lors de réunions cliniques, de groupes d'analyse des pratiques, de formations en interne et lors de réunions de synthèses et réunions pluridisciplinaires avec divers partenaires présents sur le territoire.

## LES MNA

Problématiques des enfants et adolescents accueillis	Nombre d'adolescents accueillis au cours de l'année 2022
Troubles du comportement	0
Souffrance psychologique (état de stress psycho traumatique, dépression...)	6
Souffrance physique, somatisations	0
Conduites à risques	0
Addictions	0
Difficultés scolaires	5
Handicap	0

### **La crise de la migration chez les mineurs non accompagnés et les effets thérapeutiques de l'accueil à « La Maison ».**

La migration ne peut se réduire au simple passage de frontières géographiques. Quel qu'en soient les causes, elle exige de l'individu des remaniements psychiques importants qui bousculent ses représentations, ses assises identitaires, sa continuité d'existence...

Ce passage d'un lieu à l'autre, d'un pays à un autre, extrait le migrant de sa famille, de sa culture, de sa langue, etc. Autrement dit, de son *environnement*.

Cette extraction est une véritable *rupture* dans l'existence du sujet migrant. Sur sa nouvelle terre d'accueil, les repères symboliques et imaginaires font défaut.

C'est notamment en ce sens que les professionnels de « La maison » ont pensé l'accueil de ces jeunes : en les accompagnant dans des démarches concrètes (administratives, scolaires, professionnelles) - étapes importantes pour s'intégrer dans un nouveau pays - mais également en proposant des repères stables, en étant à l'écoute de l'histoire singulière de chacun, en étant garants d'un espace sécurisé et contenant. Ce qui, au quotidien, produit des effets thérapeutiques pour ces jeunes.

## LES JEUNES MAJEURS

Problématiques des enfants et adolescents accueillis	Nombre d'adolescents accueillis au cours de l'année 2022
Troubles du comportement	0
Souffrance psychologique (état de stress psycho traumatique, dépression...)	11
Souffrance physique, somatisations	3
Conduites à risques	1
Addictions	1
Difficultés scolaires	10
Handicap	1

Il est important de préciser ici que certains adolescents ont bénéficié au cours de l'année d'un accueil en internat pour, ensuite pouvoir signer un contrat d'aide aux jeunes majeurs et s'installer progressivement en appartement. Cet accompagnement vers l'autonomie vise une prise en charge éducative flexible et repérant pour qu'elle réponde au mieux aux besoins du jeune adulte.

### 3. Accompagnements

#### SCOLARITE, INSERTION

Insertion professionnelle	Nombre de jeunes
Etablissements du médico-social	2
Bac professionnel	2
Bac général	2
Collège général	2
BTS Vente	1
CAP Contrat d'apprentissage	10
Sans projet spécifique (adolescent à difficultés multiples)	2
Classes adaptées (ULIS, SEGPA, prepa pro)	7
CAP Lycée professionnel	4
Lieux de Scolarisation	Nombre de jeunes
CFA de Rodez (12)	9
MFR de Javols	1
Lycée Jean Jaurès – 12400 SAINT AFFRIQUE	2
Lycée Jean Vigo – 12100 MILLAU	6
ITEP de Grèzes	2
IME les Hermeaux – Saint Laurent d'Olt	1
Collège Marcel Aymard – 12100 MILLAU	5
Collège Marguerites Marie – 12100 MILLAU	1
Collège Jean Amans – Pont de Salars	1
Sans projet ou en attente d'une scolarisation	4

La majorité des adolescents et des jeunes majeurs accueillis sur [le pôle internat de Millau](#) sont scolarisés. Nous nous donnons les moyens de répondre aux besoins et aux attentes des jeunes, en lien avec les représentants légaux, les partenaires de l'Aide Sociale à l'Enfance et les établissements scolaires. Nous collaborons avec les équipes pédagogiques, et la MDPH, à l'évaluation des situations qui nécessitent une orientation vers une structure du médico-social et du milieu professionnel protégé.

Concernant les [adolescents en rupture de parcours scolaire](#) ou les mineurs non accompagnés qui arrivent avec des retards dans les apprentissages, nous sollicitons régulièrement le Centre d'Information et d'orientation et entretenons un lien permanent avec la coordinatrice de la MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire).

Les contrats d'apprentissage prennent une grande part dans le choix d'orientation des adolescents. Cela s'explique par **un effectif conséquent de mineurs non accompagnés et majeurs étrangers** qui choisissent cette filière, car elle offre une meilleure sécurisation du parcours administratif. Le titre de séjour « **travailleur temporaire** » est l'un des plus facile à obtenir, à partir du moment où le mineur se donne les moyens de justifier de six mois d'expérience professionnelle avant sa majorité. Les niveaux scolaires et l'attrait financier de ces contrats d'apprentissages sont également des facteurs prépondérants de ce type d'orientation.

Ils offrent également des formules beaucoup plus concrètes en termes d'apprentissage des différentes matières scolaires. Les allers-retours sont permanents entre la théorie et la pratique et le temps passé en entreprise est bien supérieur à celui passé dans les CFA.

Les **contrats d'apprentissages** impliquent un lien étroit et permanent avec les différentes entreprises qui représentent des partenaires très précieux pour la réussite scolaire et l'accès à l'emploi.

## **PARTENAIRES**

<b>Nom institut</b>	<b>Lieux en 2022</b>
<b>Education Nationale (Collèges, lycées, MFR, MLDS, CIO, UPE2A, rectorat de Toulouse)</b>	Millau, St Afrique, Javols, Valrance, Villefranche de Rouergue
<b>Collèges et lycées privés</b>	Millau, St Afrique, Pont de Salars
<b>Aide sociale à l'enfance</b>	Territoires de Millau, St Affrique, Rodez, UDMNA
<b>Etablissements médicaux-sociaux</b>	ITEP de Grèzes, IME de St Laurent d'Olt, ESAT les Charmettes
<b>Etablissements sociaux (MECS de l'Aveyron et hors départements, CADA, CHRS)</b>	Pont de Salars, Villefranche de Rouergue, Rodez, Le Vigan, St Affrique, Millau
<b>MDPH, PJJ</b>	Rodez
<b>Tribunal</b>	Rodez, Millau
<b>OFPRA, OFFI, préfecture</b>	Paris, Toulouse, Rodez
<b>La Direccte</b>	Plateforme interrégionale
<b>Commissariat, gendarmerie</b>	Millau, Rodez
<b>Mission locale, Pôle emploi, Agence Intérim</b>	Millau
<b>Cap emploi</b>	Rodez
<b>Entreprises privées</b>	Millau, St Affrique
<b>Collectivités territoriales (Ateliers de la mairie, CLSPD)</b>	Mairie de Millau et de St Affrique
<b>Cuisine centrale</b>	Millau
<b>CPAM</b>	Millau, Rodez
<b>Associations sportives, culturelles et artistiques</b>	Millau
<b>Centres de loisirs et organismes de colonies de vacances</b>	Aveyron et départements limitrophes
<b>Associations solidaires et d'insertion (recyclerie Eve, secours populaire, Emmaüs, Atout cœur, Myriade, le jardin du Chayran, garage solidaire)</b>	Millau

## RELATIONS AVEC LA FAMILLE

Droits d'hébergement (DH)	2022	Droits de Visite (DV)	2022
Tous les week-ends	2		
2 week-ends par mois	8		2
1 week-end par mois	3		
5 jours aux vacances	7		
<b>Pas de retour en famille</b>	19		

Les **retours en famille concernent uniquement les adolescents** de la villa. Nous tentons d'entretenir une communication régulière avec les familles pour faciliter leur adhésion au placement, respecter les droits et devoirs de l'autorité parentale et coconstruire le projet personnalisé de leur adolescent.

Les mineurs non accompagnés et les jeunes majeurs ne sont pas concernés par les droits de visite et d'hébergement, soit par l'absence totale des parents restés dans les pays d'origine ou fréquemment décédés, soit par la non obligation ou non volonté de retour en famille pour les majeurs nationaux.

### 4. Eléments marquants de l'année 2022

#### LA MAISON DES MNA : L'ACHAT D'UN NOUVEAU BIEN IMMOBILIER MIEUX ADAPTE AUX BESOINS ET A LA MIXITE

En octobre 2018, le service des Mineurs non accompagnés était créé et s'installait dans une maison du centre historique de Millau.

En Août 2019, suite à l'évaluation des conditions d'accueil de la maison des MNA réalisée par l'équipe et le responsable de l'unité, le service se déplaçait vers un nouveau logement plus spacieux et mieux adapté aux besoins du public accueilli. Dans le cadre d'une location contractualisée avec une agence immobilière de la ville, l'équipe éducative et les six mineurs non accompagnés se rapprochaient ainsi des bureaux administratifs et des commodités en termes de transport et de scolarité.

En 2021, **l'expérimentation de la mixité** dans ce collectif est venue montrer à nouveau des **limites** et des **inconvenients** dans les conditions d'accueil de ce service éducatif. La configuration et les équipements de ce logement ont rapidement pointé des axes d'amélioration (une seule salle de bain pour sept personnes, deux petites chambres individuelles et deux chambres doubles à superficie réduite, un bureau éducatif contigu, couplé à la chambre de veille). Des recherches ont débuté à la fin de l'année 2021 pour se doter d'un **outil éducatif privilégiant la mixité**, tout en préservant l'intimité des personnes accueillies et offrant des espaces plus conséquents et individuels (au moins deux salles de bain, chambres individuelles et bureau éducatif plus spacieux).

En juin 2022, une grande bâtisse des années 1950 retenait toute notre attention. Après validation du Conseil d'Administration et du Conseil Départemental, en novembre 2022, **l'association Accueil Millau Ségur devenait propriétaire** de ce bien immobilier, située au 5 rue Jean Mermoz, à seulement quelques centaines de mètres des bureaux administratifs et de la gare routière.

Bâtisse spacieuse, organisée sur quatre niveaux, d'une superficie totale de 355 m<sup>2</sup>, elle offre de beaux volumes aménagés et équipés avec des produits de grande qualité. Un jardin extérieur vient agrémenter l'ensemble du pourtour de la maison.

Les surfaces d'habitation sont distribuées sur les trois derniers niveaux, le premier niveau est dédié aux locaux techniques et de stockage, mais également équipé d'une salle de sport et d'un futur studio indépendant 29 m<sup>2</sup>.

La maîtrise d'œuvre de ce projet d'aménagement d'un studio a été confiée à l'entreprise « Euro 12 Construction ». Il vise à mettre à disposition un espace permettant une mise en semi-autonomie afin d'offrir une étape avant la sortie du dispositif de la protection de l'enfance et ainsi préparer la mise en autonomie dans un principe de réalité.

Les adolescents et l'ensemble de l'équipe ont participé au déménagement qui s'est déroulé le 9 janvier 2023.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la date d'inauguration de ce nouveau service.

### L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES MAJEURS

Afin d'avoir une vision plus globale de l'accompagnement des jeunes majeurs, des moyens nécessaires aux besoins du département et des services de l'internat de Millau, j'ai choisi de vous présenter les **données de l'activité de ces quatre dernières années**, tout en vous détaillant les différentes évolutions du dispositif d'accompagnement des jeunes majeurs du pôle internat de l'Accueil Millau Ségur. Je terminerai par une projection de l'activité sur l'année 2023, un constat actuel de la situation du dispositif et des questionnements qu'il me semble important de partager et vous présenter.

En 2019, le dispositif d'accompagnement des jeunes majeurs accompagnait six jeunes majeurs, le double de l'effectif de la capacité prévue, qui je le rappelle est de trois places.

C'est en 2020 que ce dispositif a connu sa **plus grande augmentation** pour passer à un effectif de quinze jeunes majeurs accompagnés durant l'année. Une augmentation fulgurante qui, comme je le précisais dans le rapport d'activité, s'expliquait principalement par le passage à la majorité du premier groupe des Mineurs non accompagnés accueillis, ajouté aux jeunes majeurs déjà présents sur le dispositif. Cette surcapacité a généré un surcroît de travail très important aux équipes d'internat qui ont rapidement alerté sur des conditions d'accompagnement et de travail, en contradiction totale avec une démarche d'amélioration continue de la qualité. L'effectif et les besoins des jeunes majeurs accompagnés n'étaient plus adaptés aux moyens du dispositif en place.

Un poste éducatif est venu alors le renforcer, intervenant à l'interface et dans le prolongement des deux services d'internat de Millau.

L'expérience de ce professionnel, tant dans l'intervention à domicile que dans l'accompagnement de ce type de public, a permis de construire et de renforcer progressivement des pratiques éducatives adaptées et personnalisées aux besoins et attentes des jeunes majeurs.

En co-référence systématique avec un personnel éducatif de l'internat, ce renfort a permis de mieux **coordonner et fluidifier** les parcours et les accompagnements, améliorer la communication au sein des équipes et développer le partenariat.

Dans la même année et sans doute avec l'augmentation des besoins du secteur millavois, le Conseil Départemental a autorisé la création et l'ouverture d'un service d'accès à l'autonomie au sein de l'association « Trait d'Union ». Ce nouveau dispositif était principalement dédié aux jeunes majeurs migrants et offrait la possibilité d'accéder à des logements autonomes, par le biais d'une convention signée entre le Conseil Départemental et cette association. Le fonctionnement de ce service et les conditions d'accompagnement étaient plus allégés, supportés de fait par une tarification à la journée moins conséquente que pour un prix de journée en internat de la protection de l'enfance. Le Conseil Départemental nous a fortement encouragé à cette époque à confier et orienter les jeunes majeurs les plus autonomes vers ce dispositif.

En 2021, l'effectif de notre dispositif d'accompagnement des jeunes majeurs est retombé à neuf situations. La consigne du Conseil Départemental de ne plus orienter de situations vers l'association « Trait d'Union » nous a amené à développer et privilégier des mesures d'accompagnement jeunes majeurs en régime majeur, en ajustant la tarification à celle d'un prix de journée de type SEAD. Ce prolongement de la mesure dans de telles conditions permettaient de préparer progressivement le jeune majeur à la sortie du dispositif dans des conditions de sécurité et de réassurance, tout en favorisant le passage de relais de cette étape cruciale vers des personnes ressources identifiées et compétentes.

Le 10 novembre 2021, le dispositif d'accompagnement des jeunes majeurs se dotait d'un nouvel outil éducatif en contractualisant la location d'un nouvel appartement. Situé dans le bâtiment du SEAD, il est équipé de deux chambres, permettant la collocation de deux jeunes majeurs et d'un bureau éducatif avec des temps de présences définis et repérés par les jeunes. Ce nouvel outil permet de proposer une étape supplémentaire au jeune majeur pour expérimenter sa vie quotidienne à l'écart du groupe et préparer sa sortie du dispositif dans les meilleures conditions. Il place le jeune majeur dans un processus de réalité et de projection vers sa future autonomie, dans des conditions de sécurité, tout en lui permettant de travailler des questions centrales comme la gestion du budget, les démarches d'accès au logement et au droit commun, ou encore les démarches administratives et liées à la santé. Depuis l'ouverture de ce dispositif, cinq jeunes ont pu expérimenter cet outil éducatif et la vie en collocation.

Fort du renforcement et du développement du dispositif d'accompagnement des jeunes majeurs, la réalité de l'activité des trois dernières années nous a amené à adapter notre offre aux besoins du territoire dans le cadre du diagnostic CPOM.

En 2022, onze jeunes majeurs ont été accompagnés et notre demande raisonnable d'extension de la capacité d'accueil des jeunes majeurs a été refusée par le Conseil Départemental, notre nouvelle offre portait sur cinq places en régime mineur et trois places en régime majeur, tenant ainsi compte de la réalité du moment et des besoins du territoire, de l'absence d'un autre opérateur opérationnel dans ce type d'accompagnements et des projections à venir.

Comme dans la plupart des départements, la politique du Conseil Départemental de l'Aveyron est de réduire et mieux maîtriser les coûts et les budgets, c'est understandable et bien normal. C'est donc dans cet esprit que la consigne nous a été donnée, suite aux négociations CPOM, de diminuer progressivement les moyens alloués aux jeunes majeurs dans le but de revenir autant que faire se peut, au plus près de la capacité d'accueil.

Dans ce contexte financier contraint, un nouvel opérateur devrait s'emparer prochainement du marché des accompagnements jeunes majeurs, les prises en charge de notre secteur seraient à priori trop protectrices et trop contenantes. Le Conseil Départemental pourra donc lui confier des situations de jeunes majeurs les moins vulnérables. Pour le moment, nous ne connaissons ni son secteur d'activité, ni les conditions du projet d'accompagnement. Ce qui est sûr c'est que la projection des situations du dispositif d'accompagnement des jeunes majeurs en 2023 est de sept, ce qui portera notre effectif à onze, si on les ajoute à l'effectif actuel.

Onze futur ex-adolescents sortant d'un parcours plus ou moins long de la protection de l'enfance, qui pour la plupart sont dans des situations familiales instables ou sans ressource familiale, sont en cours de projet ou en cours de réorientation, vivent avec ou sans revenu, sont en cours de régularisation administrative, sont plus ou moins autonomes dans les démarches de la vie courante, sont plus ou moins fragiles sur un plan psychologique, sont plus ou moins en bonne santé... En bref, ces futurs jeunes majeurs sont plus ou moins en situation de vulnérabilité... Et à ce jour, nous ne savons pas si ce nouvel opérateur pourra prendre le relais de ces prises en charges ou si nous les poursuivrons.

A nous à présent de définir les facteurs de vulnérabilité qui leur permettront de rester dans la case de la protection de l'enfance ou d'en sortir, si tel est leur besoin ou leur projet.

En juillet 2022, la Haute Autorité de Santé préconise d' « *Améliorer la prise en charge à la sortie des dispositifs de protection de l'enfance. Volet 2 : l'accès à l'autonomie* ».

Elle insiste sur cette période de transition à l'âge adulte qui est reconnue par les différents acteurs comme une période complexe, longue, progressive et souvent séquencée. Elle l'illustre en précisant que certains des adolescents accompagnés peuvent connaître des difficultés très importantes à leur sortie : sans-abrisme, précarité socio-économique, isolement relationnel voire solitude, difficultés de santé, déception/insatisfaction quant au projet de vie (social, professionnel) poursuivi.

Face à cela, que ce soit pour le respect des différentes lois régissant la protection de l'enfance, pour le principe de bientraitance, pour notre éthique professionnelle, ou pour simplement la confiance que l'adolescent a placée en l'équipe éducative ou en son référent, nous sommes contraints d'anticiper et de préparer la sortie de la protection de l'enfance dans les meilleures conditions de sécurisation.

Comment la protection peut-elle être efficiente si l'adolescent, sa famille et même l'équipe ne peuvent visualiser l'avenir, les futures conditions d'accompagnement et de sortie du dispositif ? Comment guider une équipe dans son travail d'accompagnement alors que les conditions de sortie ou de poursuite sont incertaines ? Et enfin, pourquoi provoquer une rupture dans leurs parcours déjà si chaotiques et insécurisés ?

### L'ACCUEIL DES ADOLESCENTS A DIFFICULTES MULTIPLES

Incasables, en difficultés multiples, situations complexes, les adolescents et jeunes adultes accueillis et accompagnés simultanément par les services de Protection de l'Enfance et médico-sociaux ont avant tout des besoins spécifiques, de par un cumul de vulnérabilités et de problématiques. Sur le terrain, on peut identifier d'importants besoins des professionnels pour pouvoir mieux accueillir et accompagner ces jeunes aux vulnérabilités multiples, aux besoins multiples, dont les

troubles des comportements souvent bruyants viennent mettre en difficultés les intervenants, mais aussi le collectif des autres adolescents.

Au cours de l'année 2022, nous avons accompagné cinq adolescents à difficultés multiples, trois situations que je définirai comme « stabilisées temporairement » et qui peuvent la plupart du temps s'intégrer durablement au fonctionnement et au collectif de la MECS ; et deux situations pour lesquelles tout était à construire et que nous avons accompagné pendant moins de six mois. Leur incapacité à évoluer dans un collectif a rapidement mis à mal le fonctionnement du service, la dynamique de groupe et la protection des adolescents.

Quelles soient en inclusion scolaire, en IME ou en attente d'une réorientation vers un DITEP, un projet existe pour les trois premières situations, et même si leur parcours est émaillé de ruptures et d'exclusions, de mise en échec répétée des prises en charges provoquées par des comportements violents, transgressifs et à risques, une adhésion et une certaine part d'attachement ont permis aux adolescents de se fixer à cet endroit à un moment donné dans le fonctionnement collectif que représente la villa.

Pour les deux autres situations, cumulant une **rupture avec le milieu familial**, une absence de figures d'attachements et de soins, une incapacité à symboliser et à respecter la loi, l'intégration à un fonctionnement en collectif reste beaucoup plus difficile et la construction d'un projet dans ce contexte, devient alors une **épreuve de tous les dangers**, tant pour l'adolescent lui-même, que pour le groupe et les professionnels.

Le rythme et les habitudes de vie de ces jeunes sont teintés de transgressions et de défiances au cadre, de temps d'errance et de fugues, de mises en dangers quotidiennes, manifestations de leurs troubles très souvent provoquées par la peur, la fuite et par le manque de compétences à s'intégrer et à se montrer face ou avec le groupe. Les empêchements sont beaucoup plus visibles que les ressources, c'est en tous cas ce que peut nous laisser voir l'adolescent. Leurs parcours, mauvaises rencontres et échecs, leur histoire de vie placent ces profils d'adolescents dans une souffrance psychique quotidienne dans laquelle ils semblent prisonniers.

Malgré ces troubles apparents, des accompagnements adaptés et différenciés sont possibles, voire même efficaces pour certains. Un nouveau regard sur ces adolescents en mal-être permet de comprendre qu'en individuel, ils **sont capables de s'ouvrir à l'autre** et de montrer un autre visage, en fonction du support, du lieu ou de la personne rencontrée. Il existe des fonctionnements et des moyens pour réinstaurer le **lien de confiance avec les adultes**, souvent perdu très tôt dans leur enfance. Il existe des modes de pensées différents pour trouver une place à ces jeunes incasables, en assouplissant le cadre, en jouant avec la temporalité et les lieux, en identifiant et multipliant les partenaires et intervenants volontaires et impatients de les rencontrer.

Il n'y a plus qu'à construire la case...

#### **LA DEMARCHE QUALITE / LE TRAVAIL D'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES**

Suite à l'évaluation externe et dans la continuité des travaux menés au sein des trois commissions mises en place en 2019, des fiches action ont été élaborées par les différents groupes de travail. Ces fiches action sont en cours de mise en œuvre sur l'ensemble des services en matière d'éco-citoyenneté, de risques psycho-sociaux et de bientraitance.

La commission bientraitance étayée notamment par l'étude de deux recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (« *l'autorité parentale dans le cadre du placement* » et « *Bientraitance, principes éthiques et définition* ») a permis de dégager des besoins et des objectifs d'amélioration du travail d'accompagnement des familles regroupés dans une fiche action, spécifique à ce sujet.

C'est au cours du deuxième trimestre de l'année 2022 que les groupes de travail ont débuté une réflexion sur le développement du pouvoir d'agir des familles et la co-construction des projets personnalisés.

A la rentrée de septembre 2022, l'équipe de Direction, en s'appuyant sur les premiers travaux des différentes commissions, a pu élaborer et présenter aux équipes une procédure d'admission et de construction des projets personnalisés, en lien avec le développement du pouvoir d'agir des familles.

La poursuite des travaux de réflexion lors du dernier trimestre 2022 a permis d'approfondir et de préciser les objectifs, les moyens et les principes éthiques et éducatifs en termes de co-éducation entre les familles et les professionnels, de posture de l'éducateur dans l'accompagnement des familles et de définition des modes de communication et de rencontres.

Parallèlement à cette démarche, des sessions de formations ont été proposées et mises en place (« *Sensibilisation à l'approche systémique et au travail avec les familles en institution* » proposée par l'Institut d'études de la famille) à l'attention de l'ensemble des équipes éducatives et des cadres de l'établissement.

En 2023, le niveau 2 et un approfondissement de cette même thématique sera mis en place pour tous les professionnels ayant bénéficié de la sensibilisation à l'approche systémique en 2022.



## II. Pôle Internat Ségur

Catherine Tourrolier

### 1. Analyses Quantitatives

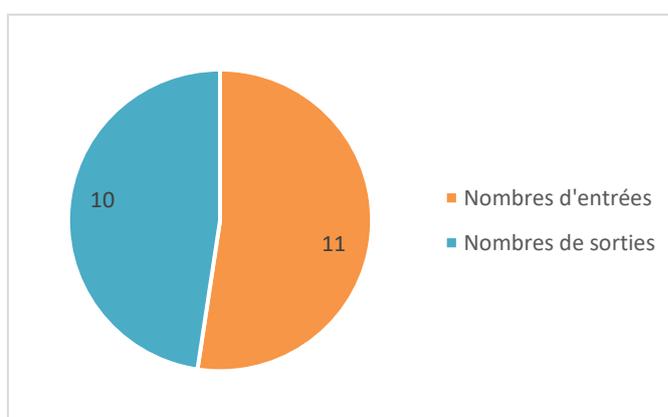
#### LES JOURNEES REALISEES EN 2022

	2020	2021	2022
<b>Journées réalisées</b>	7421	7284	7 151
<b>Moyenne d'enfants accueillis</b>	20,33	19,95	19,59
% journées retenues	103,33%	100,49 %	98,88 %

Le **taux d'occupation est de 98,66 %** soit une moyenne de 19.59 enfants durant l'année. Un taux assez haut en considérant les sorties et les délais d'admission relativement courts sur l'internat. Il est la résultante du **calcul en ½ prix de journée** dès lors que l'enfant passe plus de trois jours en famille.

Depuis le 19 octobre 21 enfants sont présents, soit un enfant au-delà de la capacité d'accueil du service. Cela s'explique par l'accueil d'une fratrie de trois enfants avec en parallèle le **travail de réorientation** d'un jeune garçon en fin de prise en charge à Ségur du fait de sa problématique. Jeune préadolescent présentant de **multiples vulnérabilités**, l'accueil en collectif est devenu inadapté pour répondre à ses besoins et à ceux des autres enfants. Cependant, les réorientations, au vu du faible nombre de places d'accueil sur le Département prennent parfois plus de temps que l'exigerait le projet et les besoins des enfants. Il est toutefois important d'accompagner les jeunes sortants vers un nouveau lieu adapté dans une logique de sécurisation de parcours.

#### ENTREES /SORTIES 2022



Dix enfants sont sortis de nos dispositifs cette années, onze ont été admis.

## MESURES DE PLACEMENT DES ENFANTS ACCUEILLIS

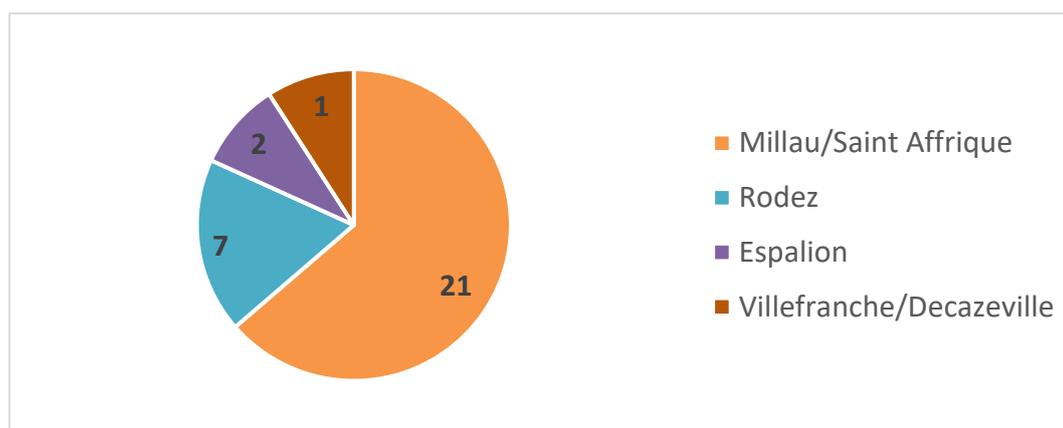
En 2022 nous avons accompagné 31 enfants placés selon la répartition suivante :

- 30 mesures judiciaires et 1 mesure administrative

## ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES ENFANTS ACCUEILLIS

**100% des mesures** que nous accompagnons à Ségur sont originaires du département de l'Aveyron.

## REPARTITION PAR TERRITOIRE

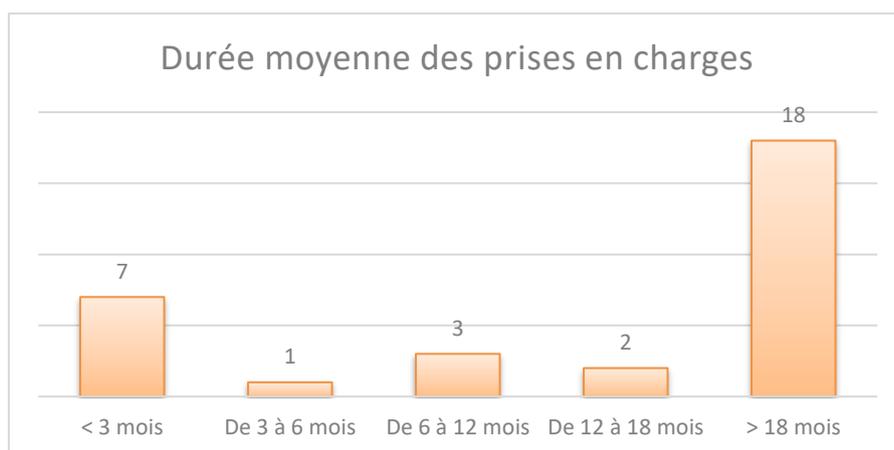


## ACCUEILS ET FINS DE PRISE EN CHARGE

Entrées 2022		Sorties 2022	
Nombre d'entrées	Origine	Nombre de sorties	Orientation
3	Assistant familial	2	Internat Millau
2	Foyer de l'enfance	2	Lieu de vie
4	Domicile familial	1	Domicile familial
2	Mecs	5	Mecs
<b>11</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>TOTAL</b>

Nous constatons un équilibre entre le nombre d'entrées et le nombre de sorties sur l'année 2022, les délais d'admission étant relativement faibles sur l'internat : la commission d'admission Départementale est efficace pour les enfants qui ne présentent pas des troubles variés. Cette année nous avons accueillis 4 enfants venant directement du milieu familial après la décision du magistrat. Nous soulignons encore l'intérêt pour ces enfants-là. L'expérience montre en effet que ceux qui ont déjà un parcours de placement, ont connu de multiples ruptures : après celle de la famille naturelle, les familles d'accueil sont souvent débordées et les changements se multiplient. La problématique de ces enfants se noue autour de ces figures d'attachement fragiles. Dans ces situations, le système a tendance à reproduire l'histoire de ces enfants, répéter des traumatismes et les rendre plus vulnérables. A l'inverse, le collectif de la MECS permet de les stabiliser autour de la prise en charge en petits groupes par des référents éducatifs, figures d'attachement multiples mais plus solides et dans un même lieu. Le collectif a alors des effets thérapeutiques.

## DUREES DE PRISES EN CHARGE AU 31 DECEMBRE 2022



La moyenne des durées de prise en charge est assez élevée. Elle s'explique par des situations familiales très fragilisées, auprès desquelles un retour n'est pas envisageable. Il s'agit alors de travailler sur les difficultés tout en favorisant le lien avec le parent empêché dans l'exercice de sa parentalité. Notre ambition est d'accompagner l'enfant vers la considération du parent qu'il a, avec ses compétences, ses qualités, tout ce qu'il peut apporter à l'enfant tout en reconnaissant ses défaillances. L'enjeu pour l'enfant est d'accepter sa situation afin de profiter au mieux de ce que la protection de l'Enfance lui apporte, de l'accompagnement et la bienveillance qu'il trouve dans nos maisons pour bien grandir.

## AGES ET SEXE DES ENFANTS ACCUEILLIS EN 2022

Tranche d'âge	Filles	Garçons
5-7 ans	3	2
8-9 ans	4	3
10-12 ans	6	5
13-15 ans	7	1
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>11</b>

Ce tableau montre une plus grande proportion de filles accueillies cette année.

## 2. Problématiques des enfants

Dans le courant de l'année 2022, 25 enfants ont bénéficié de prises en charge médicales ou paramédicales. L'augmentation des problématiques des enfants est sensible. Soit au moment de l'admission, les enfants ne bénéficient pas de suivi nécessaire, soit les suivis sont lourds au regard des multiples vulnérabilités des enfants accueillis.

Ces enfants et pré-adolescents relèvent de plusieurs modes de prise en charge : sociale, médico-sociale et sanitaire. Nous travaillons avec différents partenaires locaux : Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques, Instituts médico-pédagogiques, et lieux de vie, Unité Médico-Psychologique des Enfants et Unité Médico-Psychologique pour Adolescents du service de

Pédopsychiatrie, Centre de Santé Mentale, Centre médio-psycho-pédagogique et Hôpital de jour, toujours en lien avec l'Aide Sociale à l'Enfance.

Des réunions réunissant l'ensemble des partenaires sont organisées pour permettre une meilleure connaissance, compréhension et analyse de la situation de ces enfants et pour construire des réponses adaptées au plus près des besoins repérés pour chacun d'eux.

Ces **prises en charge sont lourdes**. Et malgré ce fort étayage, les enfants les plus complexes mettent à mal le quotidien de la Maison et des autres enfants accueillis dont la protection est moins efficace. **Crises, violences verbales, physiques** parfois envers eux-mêmes, leurs pairs ou les professionnels, sont autant de symptômes à travers lesquels ils expriment leur souffrance et réactivent les traumatismes de ceux qui ont été stabilisés.

Alors que le collectif les met à mal, nous ne parvenons pas à trouver d'issues pour une réorientation adaptée à leurs besoins spécifiques. Les ITEP et les IME ont réduits leurs effectifs d'internat et travaillent l'inclusion de ces jeunes dans les dispositifs de droits communs. La Protection est un droit pour un enfant en danger. Nous sommes aux prises avec ce paradoxe, quand les lieux adaptés pour ces jeunes font défaut dans le Département, sentiments d'impuissance, d'incompréhension animent nos équipes qui sont déstabilisées dans leurs pratiques.

#### PARTENARIATS ET PRISES EN CHARGE THERAPEUTIQUES

Etablissements sanitaires / médico-sociaux / Praticiens libéraux	Services consultés	Pprises en charge (PEC) prodiguées	Fréquences des PEC	Nombre d'enfants et pré-adolescents bénéficiant des PEC
<u>Psychiatrie Infanto-Juvenile - Millau</u>	<i>Hôpital de Jour</i>	Psychologique Psychomotrice Educatrice	Hebdomadaire Hebdomadaire Hebdomadaire	1
<u>ITEP de Grèzes</u>	<i>SESSAD</i>	Psychomotrice Éducatrice Orthophonique	Hebdomadaire Hebdomadaire+ 1 Quotidienne Hebdomadaire	1 1
<u>IME - PEP12</u>	<i>DITEP</i> <i>SESSAD</i>	Educatrice Educatrice Psychomotrice	Hebdomadaire Hebdomadaire +1mercredi /mois Hebdomadaire	1 1
<u>IME - Cardabelles</u>	<i>SESSAD</i>	Educatrice	Hebdomadaire	1
<u>La Guidance Infantile</u>		Consultation Pédopsychiatre	1 rdv/mois	1
<u>TAS Espalion</u>	<i>ASE</i>	Psychologique	2 rdv/mois	1
<u>Orthophonistes en libéral</u>		Rééducation	Hebdomadaire	18
<u>Psychomotricienne en libéral</u>		Rééducation	Hebdomadaire	5
<u>Kinésithérapeute en libéral</u>		Rééducation	Hebdomadaire	3
<u>Podologue en libéral</u>		Rééducation	2rdv/an	1
<u>Orthoptiste en libéral</u>		Rééducation	Hebdomadaire	2

Au cours de l'année 2022, les professionnels de la maison de Ségur ont accueilli plusieurs enfants à difficultés multiples.

Ces enfants dits « difficiles » n'ont pas fait l'expérience, lors des premiers temps de leur existence, d'un environnement stable, sécurisant et contenant. Il en résulte une désorganisation psychique qui s'exprime parfois par le biais d'agirs qui mettent à mal le cadre institutionnel et les professionnels, garants de ce cadre. Ce cadre consiste en l'ensemble des mesures et prescriptions qui établissent des limites aux comportements (le règlement), de même qu'il favorise l'élaboration psychique et l'articulation au champ social.

Un des enjeux aura donc été de trouver des nouvelles modalités d'action (et non de réaction) face à ces comportements « bruyants », parfois même énigmatiques, tout en assouplissant le cadre institutionnel en des points stratégiques.

Ce travail d'élaboration s'est notamment fait en interne lors de temps institutionnels, mais également en lien avec des partenaires afin d'explorer ensemble des pistes de compréhension, ainsi que d'envisager d'éventuels réaménagements des prises en charge pluridisciplinaires afin de pourvoir au mieux aux besoins spécifiques de l'enfant.

### 3. Accompagnements

#### SCOLARITE ET AMENAGEMENTS AU 30 JUIN OU AU 30 DECEMBRE 2022

Au regard de leurs compétences scolaires et des difficultés d'apprentissage rencontrées par certains, les enfants et pré-adolescents accueillis au sein de la Maison d'Enfants de Ségur sur l'année 2022, ont bénéficié de différentes modalités de scolarisation, lesquelles sont répertoriées ci-après:

Scolarisation/ insertion professionnelle	Nombre de jeunes
Scolarité en milieu ordinaire sans aménagement	15
Scolarité en milieu ordinaire avec aménagements de type AESH ou PAP	7
Scolarité en dispositif ULIS	3
Scolarité en dispositif SEGPA	5
Scolarité en DITEP	2
Scolarité + SESSAD IME	3

Scolarisation 2022	Nombre d'enfants
Collège M. Aymard - Millau	2
Collège Jean Amans - Pont de Salars	3
Collège Jeanne d'Arc - Millau	3
Collège Saint Joseph - Rodez	1
Collège Les Quatres saisons - Onet le Château	2
Ecole primaire - Ségur	10
Ecole primaire Costes rouges - Onet le Château	1
Ecole primaire - Pont de Salars	1
Ecole primaire J. Ferry - Millau	1
Ecole primaire Gourgan - Rodez	1
Ecole primaire Beauregard - Millau	1
Ecole maternelle Edouard Martel - Millau	1
Ecole primaire Edouard Martel - Millau	2
Ecole primaire Paul Bert - Millau	2

La scolarité des enfants accueillis évolue au cours de l'année scolaire, les enfants peuvent être pris en compte dans deux lieux si changement à la rentrée. Les plus jeunes sont toujours scolarisés en priorité à Ségur, sauf s'ils doivent bénéficier de dispositifs spécifiques (Ulis). Les lieux sont ensuite choisis au plus regard des besoins des enfants en accord avec les responsables légaux et le service gardien.

Il est aussi important de noter que l'ensemble des enfants accueillis sont scolarisés. Malgré l'évolution des problématiques nous continuons, quelles que soient les demandes, à nous donner les moyens de répondre aux besoins et aux attentes des enfants accompagnés, en lien avec les représentants légaux, les partenaires de l'Aide Sociale à l'Enfance et les établissements scolaires présents sur le territoire.

Dès que nécessaire, nous participons, en collaboration avec les équipes pédagogiques et la MDPH, à l'évaluation des situations qui requièrent une orientation vers une structure ou un dispositif adapté aux besoins de l'enfant.

### RELATIONS AVEC LES FAMILLES

Une nette évolution des retours en famille cette année. Seuls trois enfants ne bénéficient pas de droit d'hébergement. L'organisation des week-ends est allégée. Associé à notre dispositif lieux relais, le collectif est plus réduit et permet des accompagnements privilégiés pour les enfants qui restent à la Maison. Par contre, les trajets vers les familles sont plus importants.

Droits d'hébergement (DH)	2022	Droits de Visite (DV)	2022
Tous les week-ends	9	1 par semaine	3
2 week-ends par mois	6	1 par quinzaine	20
1 week-end par mois	3	1 par mois	5
1 week-end chaque 3 semaines	2		
1 semaine aux vacances	12		
<b>Pas de retour en famille</b>	<b>3</b>	<b>Accompagnement mensuel</b>	

### LES SORTIES ET LOISIRS

Les inscriptions en **activités ludiques, culturelles ou sportives** à l'extérieur offrent aux enfants un ailleurs, une inscription dans un tissu social et culturel différent que celui de la maison. Nous continuons à leur proposer des activités adaptées à leurs choix, leur âge et leurs capacités, en accord avec les parents.

Nous privilégions cependant pour les plus jeunes les activités à la maison afin de favoriser des temps de repos.

Les transferts continuent de s'inscrire dans la régularité d'une semaine par vacances scolaires, comme le prévoit notre projet de service (exception des vacances de Noël). Les projets sont construits au regard des besoins des enfants, la proximité est privilégiée et l'ouverture à l'extérieur également.

La proposition s'appuie sur les bénéfices pour chaque participant à vivre une expérience collective hors des murs de l'institution. Chacun peut vivre des moments, construire des souvenirs partagés et mettre au travail les liens qu'ils ont entre eux à travers ces expériences.

Loin d'être dans une démarche consommatrice, il est aussi question à travers ces projets, de permettre la découverte d'activités exceptionnelles (ski en hivers, canoé en été) et d'accompagner dans la compréhension de leur caractère extraordinaire. Nous n'accompagnons pas des enfants hors réalité, nous les accompagnons à trouver une place dans cette réalité.

VACANCES 2022	LIEUX	ENFANTS PRESENTS
HIVER	38250 VILLARD DE LANS	9
	48130 AUMONT AUBRAC	9
PRINTEMPS	81440 ST JULIEN DU PUY	12
	12100 COMPREGNAC	9
ETE (JUILLET)	12720 MOSTUEJOULS	10
	12550 MARTRIN	8
AUTOMNE	34480 LAURENS	9
	34800 CANET	11

#### 4. Eléments marquants de l'année 2022

Sans revenir sur les mouvements importants du personnel durant cette année 2022, notons qu'en fin d'année, le chef de service a présenté sa démission. Couplant les exigences de la formation de chef de service et l'implication à Ségur pour maintenir la continuité de service face au turn-over des professionnels, Mr Gaubert a quitté le service début décembre 2022. Le recrutement d'un nouveau chef de service a pu se faire pendant la période de préavis. Nous avons recruté un nouveau chef de service qui a pris ses fonctions en janvier 2023.

### III. Pôle Accueil Parents-Enfants

#### 1. Analyses Quantitatives

##### LES JOURNEES REALISEES EN 2022

	2020	2021	2022
<b>Journées réalisées</b>	7853	5669	6798
<b>Taux d'occupation</b>	145 %	105 %	125.42 %

##### LES PERSONNES ACCOMPAGNEES

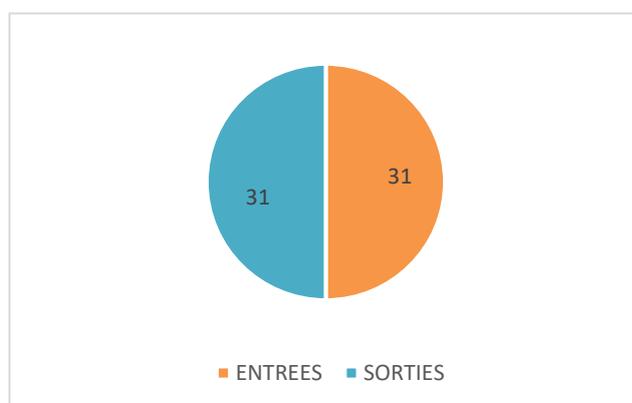
	2020	2021	2022
<b>Nombre</b>	18	28	27

En 2022 nous avons accompagné 27 enfants et 18 parents (17 mères et 1 père), soit 17 familles selon la répartition suivante dont une femme enceinte :

- 13 mesures judiciaires 13 mères et 1 père et 22 enfants
- 5 mesures administratives - 5 familles (6 enfants et 1 à naître)

Parmi ces personnes accompagnées, la composition des familles présentait souvent des fratries assez nombreuses, parfois jusqu'à 4 enfants ayant pour effet de faire « grimper » le nombre de journées réalisées et particulièrement au cours du 1<sup>er</sup> semestre.

##### ENTREES / SORTIES 2022

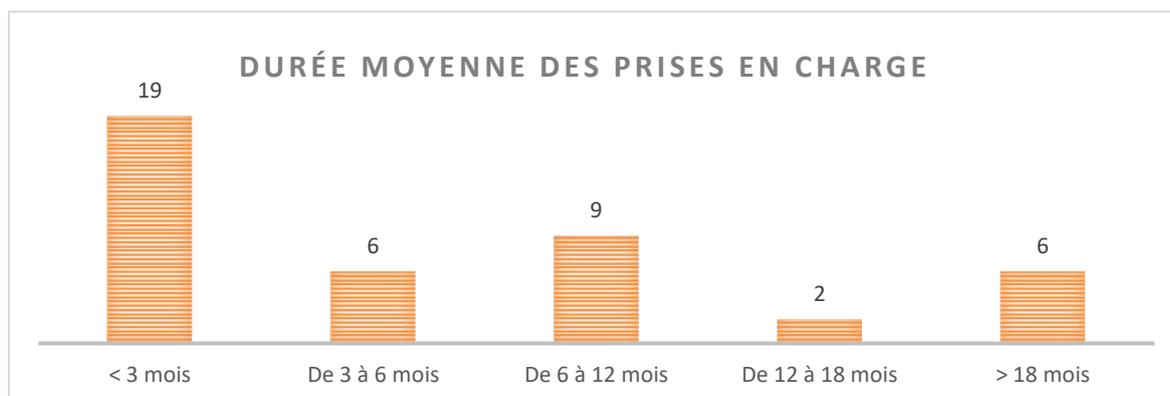


Cette année, l'APE a accueilli de nombreuses fratries importantes, ce qui a eu pour effet de nous faire dépasser le seuil des journées réalisées prévu.

## ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES SITUATIONS ENTRANTES

- 14 situations de l'Aveyron
- 4 situations de l'Hérault

## DUREES DE PRISES EN CHARGE AU 31 DECEMBRE 2022



Durant l'année, les accueils ont duré **entre 2 jours et 12 mois ou plus**. Mais une tendance sur le raccourcissement de la durée de prise en charge en cette fin d'année 2022 est aussi marquée par des contrats d'accueil de plus en plus court, de 1 à 3 mois, (accueils administratifs). Cette tendance nous questionne sur le sens donné à ses accueils, tant pour les parents accueillis que pour les travailleurs sociaux qui nous les orientent. Quelle demande nos professionnels reçoivent-ils ? Nous observerons en 2023 ce qui se dessine pour ajuster les pratiques, les adapter aux besoins des personnes et des enfants à protéger en lien cependant avec nos principes d'accompagnements.

## AGES ET SEXE DES ENFANTS ACCUEILLIS EN 2022

Tranche d'âge	Filles	Garçons
0-3 ans	7	12
7-14 ans	2	1
15-18 ans	1	2
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>15</b>

## 2. Problématiques des enfants et adolescents accueillis

Marlène Barthélemy

Problématiques des enfants et adolescents accueillis 2022	Nombre d'enfants pris en charge 2022
Troubles du comportement	4
Souffrance psychologique (anxiété, dépression...)	15
Souffrance physique, somatisations	3
Difficultés scolaires	4
Handicap	1

Les enfants que nous accueillons ont été exposés à des faits de violences, à des événements que je pourrai qualifier de chaotiques car empreints d'imprévisibilité, d'angoisse, d'effroi. Dans cette situation, l'environnement n'a pu subvenir aux besoins de l'enfant.

En premier lieu, l'enfant a besoin pour grandir **de sécurité**. Ce sentiment de sécurité s'origine dans la réponse de l'environnement aux besoins primaires et vitaux exprimés par l'enfant. Ce sont par des gestes d'amour, des gestes du quotidien (laver son enfant, le bercer, lui donner à manger...) que l'environnement va se montrer assez rassurant et apaisant pour que le petit homme s'approprie ces bienfaits.

Or, dans un contexte qui en lui-même est insécurisant pour le parent et pour l'enfant, l'environnement ne peut apporter cette nourriture affective et sensorielle dont l'enfant a besoin. Cet empêchement a des incidences sur son développement. L'enfant peut être entravé dans son exploration du monde, dans la construction de son identité, dans la confiance qu'il peut avoir en lui. De plus, il me semble important d'ajouter ici qu'en réaction à ce danger ou risque de danger qui pourraient le mettre en péril, l'enfant peut être en proie à des traumatismes c'est-à-dire à un événement auquel il n'était pas préparé et dont l'émotion associée a été trop forte et a débordé son psychisme. En équipe, en lien avec les parents, nous observons des signes de vulnérabilité comme par exemple :

- l'enfant est hypersensible, très inhibé ou au contraire très agité
- l'enfant n'arrive pas à dormir, il est anxieux voire déprimé
- il se plaint souvent de maux de tête, maux de ventre...
- A l'école, il ne parvient pas à suivre les apprentissages. Il est distrait, rêveur...

La liste est longue et ces exemples peinent à rendre compte des multiples façons dont les enfants essaient d'exprimer leur vie émotionnelle troublée. Pouvoir identifier ces symptômes est une phase essentielle et indispensable dans le travail que nous menons. De quoi ou de qui l'enfant souffre-t-il ? Permettre à l'enfant, au parent de prendre conscience de son mal-être signe ici les prémices d'une autre vie possible.

Le parent qui arrive à l'accueil parents-enfants est en situation de détresse ce qui implique qu'il ait besoin qu'on lui tende la main. Facile à dire, beaucoup plus compliqué à acter lorsqu'on se trouve dans un contexte de violence. **Demander ou accepter d'être aidé c'est prendre des risques** : le risque de donner une mauvaise image de la personne que l'on aime, le risque de subir des représailles, le

risque d'être jugé, le risque de détruire sa famille et de se sentir coupable aux yeux de ses enfants. Vous l'aurez compris, la recherche de soutien est avant **tout un acte courageux**. Cette démarche est une épreuve déterminante car elle symbolise, quel qu'en soit les conséquences, un avant et un après. A nous d'accueillir le parent, de le reconnaître, de le considérer avec toute la délicatesse et la dignité qu'il mérite. A son arrivée, cela implique d'être tout simplement présent pour lui. Être présent à ses côtés, l'écouter. Être cette adresse grâce à laquelle il pourra partager ses doutes, ses incertitudes, ses craintes, sa détresse et ses espoirs.

**Développer la sensibilité aux besoins de l'enfant, c'est se préoccuper de l'état de santé du parent.** Plus un parent se sent considéré, reconnu dans sa singularité, plus il sera disponible et attentif à son enfant. Le soutien que nous lui apportons qu'il soit émotionnel, matériel, financier ou encore informatif vise avant tout à permettre au parent de reprendre confiance en lui. Qu'il puisse retrouver l'estime de lui-même, qu'il ait foi en ses compétences. Nous savons qu'avoir vécu dans un contexte de violence n'affaiblit en rien les sentiments et les compétences du parent qui malgré les tensions peut porter son attention aux besoins de son enfant.

**Le cœur de notre accompagnement est axé sur une écoute spécifique des enfants et sur la restauration personnelle et parentale.** Dit autrement, un parent qui va bien c'est permettre à l'enfant d'évoluer et de s'épanouir dans un environnement sécurisant et bienveillant.

Pour terminer, je dirai que l'enjeu du travail au sein du service Accueil Parents-Enfants est de proposer un espace dans lequel parents et enfants puissent résider.

**Résider** au sens le plus noble du terme à savoir trouver un lieu habitable pour leur être, un lieu où se loger. Il s'agit pour le parent, pour l'enfant tout comme pour l'ensemble des professionnels qui les entourent d'un véritable défi à relever, celui de traverser et transcender une vie meurtrie par le danger, la violence, l'urgence, la survie pour commencer à écrire une nouvelle trajectoire possible.

### 3. Accompagnements

#### *L'ouverture vers l'accueil de couples*

En 2022, le service qui souhaitait depuis quelques temps s'étendre à l'accueil des pères.

Un jeune père a donc pu être accueilli dès le mois d'octobre. A l'origine, le jeune homme aurait dû être accueilli plus tôt, en même temps que sa compagne, peu après la naissance de leur bébé. Mais le manque de place en appartement extérieur nous a contraint à réduire leur accueil à celui de mère-enfant l'espace de quelques mois avant de rendre concret l'accueil du couple.

Cette difficulté est le produit d'une situation de rodage, en matière d'organisation autour de notre capacité d'accueil et d'hébergement. Le projet de service qui sera repris dans le cours de l'année 2023 viendra analyser et proposer des pistes d'améliorations aux fins d'optimiser plus pleinement nos objectifs d'accueil des pères, et de couples. Plus globalement, il s'agit aussi d'affirmer l'identité de notre service en celle **d'un centre parental**. Nous avons sollicité une habilitation qui est en cours, et son obtention nous tient à cœur.

#### *Une ouverture vers la paternité nécessaire,*

#### *Une approche d'accompagnement à la coparentalité indispensable*

Inclure la notion de paternité devient un nouvel objectif de travail et comme nous venons de le voir, cela passe entre autres par une ouverture vers un accueil des pères *inclus* dans la mesure de protection mais pas seulement.

Et d'ailleurs que se passe-t-il lorsque ce dernier n'est pas inclus dans la mesure de protection ?

L'accueil d'une mère seule avec l'enfant signifie assez logiquement « *éloignement du domicile conjugal* » auquel s'ajoute souvent l'éloignement géographique. Isoler la mère du compagnon dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfant a des conséquences sur l'exercice de la parentalité et de l'autorité parentale.

Même si cet éloignement est quelquefois recherché, lors de violences conjugales, l'accueil de la mère avec l'enfant peut bien avoir bien d'autres causes que ces violences. Les causes sont souvent multiples, avec un travail autour de la relation éducative qui dépasse très largement la mise à l'abri. Dans tous les cas, il n'en demeure pas moins que cet éloignement agit sur le lien affectif qui unit les deux parents (en dépit de relations souvent complexes et teintées d'ambivalence) il peut signer une forme de rupture avec l'enfant, risquant directement son développement ; cela nous l'observons régulièrement. Nous constatons des effets tels que :

- L'accès au deuxième parent n'est plus le même et devient très irrégulier.
- Le manque de l'autre parent peut être difficile à exprimer pour l'enfant, encore plus s'il n'a pas accès à la parole.
- La relation éducative se distance, impactant l'énergie du lien.
- Les besoins de l'enfant au moment présent ne sont pas toujours compris par le deuxième parent.
- La parentalité solo de mère ne permet plus le relais.
- L'autorité est transformée.
- Le risque de désinvestissement du deuxième parent est accru.

Dans ces cas, s'inscrire dans une médiation inter-parentale qui s'articule autour des besoins de l'enfant devient de plus en plus incontournable pour nos professionnels et c'est parfois un exercice délicat. Associer le père à l'accompagnement reste malgré tout nécessaire pour le bien de l'enfant et l'émergence ou le maintien d'une coparentalité.

Cette articulation de nos professionnels entre les deux parents lorsqu'un seul est accueilli, n'est pour l'heure, un rôle dans l'accompagnement que trop peu ou mal reconnu par les instances départementales qui nous confient les accueils. Nous recherchons comment mettre cela davantage en avant. Pour autant, nous associons la figure du père autant que de possible au projet individuel de l'enfant, à travers :

- Un accompagnement de la mère sur ce sujet.
- À travers des contacts avec le père.
- Le recueil de la parole de l'enfant.
- Des visites père-enfant accompagnées ou facilitées par les intervenants du service.
- Des accueils de jour du père dans notre espace famille.

Ce fût le cas en 2022, pour au moins deux familles.

*Mais notre service d'accueil parents-enfants, n'est pas une instance de médiation familiale, ni de visites médiatisées.* C'est cette nuance qui rend l'exercice de l'accompagnement à la coparentalité délicat, en ce qu'il touche de nombreuses limites lorsque le père désigné n'est pas compté dans le dispositif d'accueil parents-enfants.

## ACCUEILS ET FINS DE PRISE EN CHARGE

Entrées 2022		Sorties 2022	
Nombre d'entrées	Origine	Nombre de sorties	Orientation
	Placement seul	9	Placement seul
18	Domicile Parental		Domicile Parental
	Mecs Millau Ségur	1	Mecs Millau Ségur
	Autre A P E	2 (mère +1 enfant)	Autre APE

## SCOLARITE DES ENFANTS PENDANT L'ANNEE 2022 :

Scolarisation	Nombre de jeunes
Crèche	
Scolarité en milieu ordinaire sans aménagement	3
Scolarité en milieu ordinaire avec aménagements de type AESH ou PAP	3
Scolarité en dispositif ULIS	
Scolarité en dispositif SEGPA	1
Scolarité en milieu spécialisé (IME – ITEP – IMPro)	1

## **LA RELATION PARENTS-ENFANTS COMME BASE D'ATTACHEMENT SECURE**

L'environnement dans lequel ont grandi les familles que nous accueillons a été insécurisant pour diverses raisons (climat violent, anxiogène, difficultés financières, précarité...). Tous ces facteurs de vulnérabilité ont impacté et fragilisé la relation parents-enfants. Cette relation est le point de départ et le cœur de notre pratique.

Si nous voulons permettre à l'enfant de grandir de façon sereine et épanouie, il est indispensable que son environnement lui apporte ce sentiment de sécurité. Quand je parle d'environnement, je fais référence en premier lieu à la relation parents-enfants. Le but de notre travail est d'apporter une sécurité de base à l'enfant, que **cette sécurité soit affective et relationnelle**. C'est bien parce que nous tentons de construire avec le parent un quotidien qui soit stable, prévisible, un contexte de vie dépourvu de stress et de danger, que l'enfant tout comme le parent pourront éprouver un réel bien-être, une base affective partagée permettant l'écriture d'autres scénarios de vie possibles.

## PARTENARIAT

Nous avons de nombreux partenaires pour mener à bien le projet des parents accueillis, pour les enfants et l'accompagnement à la sortie des familles tels que :

- La **mission locale** et différents organismes de formations à Millau.
- Le **pôle petite enfance** de la ville de Millau nous réserve deux contrats à l'année qui peuvent être aménageables, en fonction du projet professionnel de la mère.
- Les **associations caritatives** et des particuliers nous soutiennent pour l'aménagement des appartements (Emmaüs, Secours Populaire, ...) et le réseau interne fonctionne bien.

- Nous orientons les familles vers les [centres sociaux](#) qui proposent des activités pour les enfants ou en famille, et même du soutien scolaire.
- Par ailleurs nous nous appuyons sur le [centre de loisirs](#) pour les petits, et la [MJC](#) qui propose des activités pour les plus grands. Durant la période estivale, les enfants vont au centre de loisirs à [la Salvage](#) sur le plateau du Larzac.
- Au [jardin du Chayran](#), nous bénéficions de quatre paniers solidaires avec des légumes frais, chaque semaine au prix de deux euros. Il est également proposé chaque mois et gratuitement des ateliers de cuisine/alimentation où les bénéficiaires peuvent apprendre de nouvelles recettes pour utiliser les légumes, échanger avec les autres adhérents, c'est un moment convivial. Ces ateliers ont lieu au centre social, ou dans un restaurant avec un chef cuisinier, ils sont très appréciés. Le jardin du Chayran est une entreprise de réinsertion socio-professionnelle qui peut accueillir nos jeunes parents pour une période de stage, ou autre, et amener vers une insertion professionnelle.
- LE CIDFF

#### LES SORTIES PROPOSEES DURANT L'ETE

Durant la période d'été, pas de séjour particulier collectif, en revanche des journées sur le territoire, entre l'Aubrac, les gorges du Tarn, les lacs. L'accueil participe aux festivités d'été en soirée à Millau.

Une famille est partie en durant une semaine dans un camping du territoire, avec une intervention éducative en milieu de séjour.

## 4. Eléments marquants de l'année

L'équipe éducative est stable, toujours composée de six salariés, dont cinq femmes et un homme. Mais l'année 2022 fut marquée par le départ en retraite d'un éducateur de l'équipe. Il fut remplacé en octobre, par un autre éducateur, qui avait plus avant assuré quelques remplacements sur les unités d'internats, et plusieurs mois sur le service du SEAD.

Pour assurer les remplacements durant la période d'été 2022 en raison des départs en congés et des absences de certains pour cause de récupération d'heures supplémentaires, nous avons embauché dès la fin juin, une ancienne stagiaire de l'année 2021.

Nous avons pu par ailleurs, accueillir une stagiaire éducatrice, de septembre à décembre, en stage court de 8 semaines. Cette stagiaire effectuait sa formation en apprentissage depuis une autre institution. Très investie dans sa mission, le stage de la jeune professionnelle s'est bien passé et elle a réussi à bien s'intégrer au sein de l'équipe.

Dans les évènements marquants de l'année, le départ de Monique PETIT Cheffe de service, de l'accueil parents-enfants et du SEAD, a quitté ses fonctions à la fin du mois de juin 2022. Elle a pu accueillir la personne qui lui a succédé, Nadège PAGES, dès le mois de mai. Ensemble elles ont pu accompagner ce changement auprès des équipes. Un « pot de départ » destiné à fêter la retraite de Monique PETIT a été organisé par l'Accueil Millau Ségur et des partenaires ont été invités à participer.



## IV. Pôle Suivi Educatif à Domicile (SEAD)

Depuis le début de l'année 2022, ce pôle a subi plusieurs changements au niveau organisationnel. Le service du placement à domicile (appelé aussi PAD) qui était situé et exercé par les professionnels de Ségur a rejoint le SEAD. Une référente du PAD a été spécifiquement désignée de janvier à juin, pour exercer le suivi des mesures de ce type de dispositif. Elle a pu suivre plusieurs mesures de placement à domicile entre janvier et juin.

Elle a quitté le service à la fin du mois de juin 2022. Les observations qu'elle a formulées et partagées à l'occasion de son départ, autour de l'organisation du dispositif, et puis son court remplacement au cours de l'été par une nouvelle professionnelle, forme deux composantes, auxquelles s'ajoute un troisième élément, la prise de fonction de la nouvelle cheffe de service.

La réunion de ces trois éléments a permis de questionner à nouveau le fonctionnement du Placement à domicile déjà implanté au SEAD depuis janvier. Après un rappel sur la définition du dispositif nous évoquerons plus loin comment s'est réorganisé le placement à domicile au cœur du SEAD.

### A - Placement à Domicile

#### 1. Analyses Quantitatives

Le taux d'occupation pour cette année 2022 est bien meilleur que 2021, mais pas encore au seuil idéal de plus de 95%. Cela est dû à une absence de demande d'admission au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022. En revanche nos 4 places sont continuellement occupées depuis l'été. Ce qui est rassurant et démontre que la demande est bien là, et le début de l'année 2023 confirme ce constat.

#### LES JOURNEES REALISEES EN 2022

	2021	2022
<b>Journées réalisées</b>	723	1333
<b>Taux d'occupation</b>	51%	93.21%

#### LE PLACEMENT A DOMICILE : UN DISPOSITIF A L'INTERFACE ENTRE LA FAMILLE ET LA MAISON D'ENFANTS

##### *Rappel sur la définition du dispositif*

Le placement à domicile ou le placement dit externalisé représente une véritable alternative à la mesure de placement classique au sens où ce dispositif va symboliser l'articulation entre le domicile familial dans lequel est « placé » l'adolescent et l'établissement Accueil Millau Ségur auquel est confié le mineur (enfant ou adolescent).

Ce dispositif de placement relève d'une décision du juge des enfants quand les conditions d'accueil dans le milieu familial ne compromettent pas la sécurité, la santé et le développement psycho-affectif de l'enfant. Une place est en permanence réservée pour :

- Un adolescent à la villa au sein de laquelle il sera accueilli en urgence chaque fois que la situation à domicile est préoccupante, sans que le juge n'ait à être sollicité.
- Un enfant ou pré-adolescent à Ségur (dans son groupe d'âge), unité au sein de laquelle il sera également accueilli en urgence chaque fois que la situation à domicile est préoccupante, sans que le juge n'ait à être sollicité

Il est à noter, qu'une mesure de placement à domicile peut être engagée dans une famille avec plusieurs enfants d'âges différents. Il se pourrait donc qu'au sein de la fratrie, les enfants puissent, être accueillis sur des unités d'internats différentes en fonction de leur groupe d'âge.

Il est à noter ici une petite subtilité de langage, pouvant semer une confusion : La différence entre :

- **Le placement à domicile appelé PAD** : Qui renvoie à un dispositif de placement de l'enfant auprès de l'Aide Sociale à l'Enfance, avec maintien physique dans la structure familiale et possibilité de repli sur le lieu de placement prévu et organisé en amont d'une situation de danger immédiat ou de crise familiale (Généralement MECS).
- **Le placement au domicile du parent** : placement CHEZ l'un des deux parents, ou le membre d'une famille. Cette désignation n'est pas un dispositif, mais constitue une mesure palliative prise par le Juge pour Enfants, confiant sur une période donnée, la garde régulière (exclusive ou pas) d'un seul parent, lorsque le couple parental est séparé, et que l'attente d'un jugement ordonné par le JAF qui statuera sur les droits de garde, ne permet pas de protéger un enfant en danger, puisque l'exercice de l'autorité parentale du deuxième parent est considéré comme défaillant.

### ***Organisation du dispositif***

Comme nous l'avons dit, nous avons installé en janvier le PAD au sein du service du SEAD.

Notre action se déploie autour de l'enfant au domicile parental, auprès duquel l'équipe éducative dédiée intervient au moins deux à trois fois par semaine. Cet étayage éducatif vise à évaluer et soutenir l'environnement familial, les liens qui s'établissent entre l'adolescent ou l'enfant et ses parents afin de s'assurer que ces relations soient en adéquation avec ses besoins, sa sécurité physique et psychique, son développement.

L'accompagnement de l'enfant et de ses parents nécessitant des visites à domicile régulières dans l'approche pratique du travail avec les familles, il nous a semblé plus cohérent d'intégrer le service de placement à domicile au sein de notre SEAD, qui jusqu'ici œuvrait dans l'AEMO renforcée uniquement. Les pratiques de cette équipe et leur savoir-faire en matière d'étayage éducatif et de soutien régulier des parents, positionnait cette équipe de manière plus favorable dans l'exercice des mesures d'accompagnement et de protection qui nous sont confiées. Toutefois, les équipes d'internat et les lieux d'accueil de la Villa et de Ségur restent parfaitement indiqués dans le cas d'un accueil repli, pour l'enfant placé à domicile et pas seulement, comme nous le verrons plus loin.

### ***De l'installation au SEAD vers l'inclusion au cœur du SEAD***

Lorsque le dispositif du PAD et sa référente ont rejoint le SEAD, les deux dispositifs se côtoyaient en un seul et même lieu, mais restait assez différenciés.

Les questionnements des professionnelles du PAD à partir de leur vécu et des situations, ont amené les cadres et le reste des membres du SEAD à reconsidérer l'organisation pour éviter certains écueils qu'amenait la référence unique.

Rappelons que notre placement à domicile compte à ce jour 4 places. Elles peuvent se situer dans une seule et même famille ou lissée au plus sur 4 cellules familiales si chaque enfant est unique.

Cela amène à la longue un risque de sensation d'isolement et « d'enfermement » du professionnel en raison du nombre restreint de familles.

En sus, la difficulté des situations nécessitait largement de pouvoir partager la référence et le regard avec un collègue, un pair, tel que cela était déjà appliqué pour l'unité de l'AEMO R. Le partage en équipe lors des réunions d'équipe n'était pas suffisant. Dans un esprit de démarche qualité qui nous anime, nous avons proposé d'unir les deux dispositifs dans une fusion d'équipe avec des références et coréférence. De son côté, l'équipe de l'AEMO Renforcée disposait de quatre salariés à temps plein. A ce jour, nous considérons que le Service Educatif A Domicile couvre deux spécificité, l'AEMO R et le Placement A Domicile et les références peuvent être attribuées indifféremment.

### *Le PAD un dispositif dont les pratiques se sculptent au grès de nos de nos expériences*

En 2022, parmi les Placements à Domicile que le SEAD a accompagné, une adolescente de 17 ans, a été accueillie au sein de la Villa, durant une période de 5 jours. Cette mesure de repli résultait surtout d'un besoin de travailler d'une part le détachement et la séparation d'avec le père dont la relation exclusive et fusionnelle ne permettait pas l'accès à l'autonomie à l'aube des 18 ans, d'autre part, un accès plus aisé à un lieu de stage dans Millau, tandis que la famille vivait loin. L'accueil auprès de la Villa avait donc une visée plus large que le repli de protection ou d'urgence, il fût considéré comme un outil dans l'accompagnement.

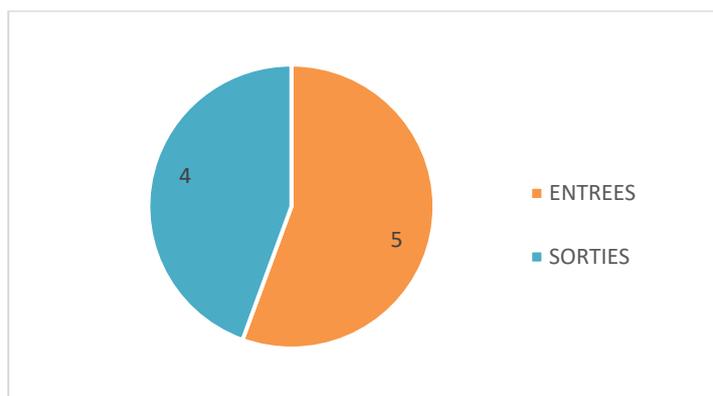
Nous avons depuis, cheminé dans nos pratiques, et nos équipes, du SEAD et des internats, intègrent peu à peu les différentes approches de l'accompagnement du placement à domicile afin d'optimiser la cohérence et la pertinence du soutien parental. En effet, lorsqu'un enfant placé A domicile est accueilli un temps sur l'internat, une journée ou une nuit, la dynamique du groupe peut amener des éléments d'observation et des espaces d'expression à l'enfant susceptibles d'impacter son accompagnement et de faire bouger les lignes du projet personnalisé. Nous sommes dans l'accompagnement des ressources parentales, et, selon l'âge l'accompagnement des ressources du jeune lui-même.

Par ailleurs, nos tentatives d'adaptation à la demande analysée plus loin avec le chapitre qui présente les problématiques des jeunes suivis en placement à domicile, témoigne autant de ce façonnage des pratiques de l'équipe.

### MESURES DE PLACEMENT DES ENFANTS ACCUEILLIS

En 2022 nous avons accompagné 8 jeunes. L'accueil des filles est très majoritaire cette année.

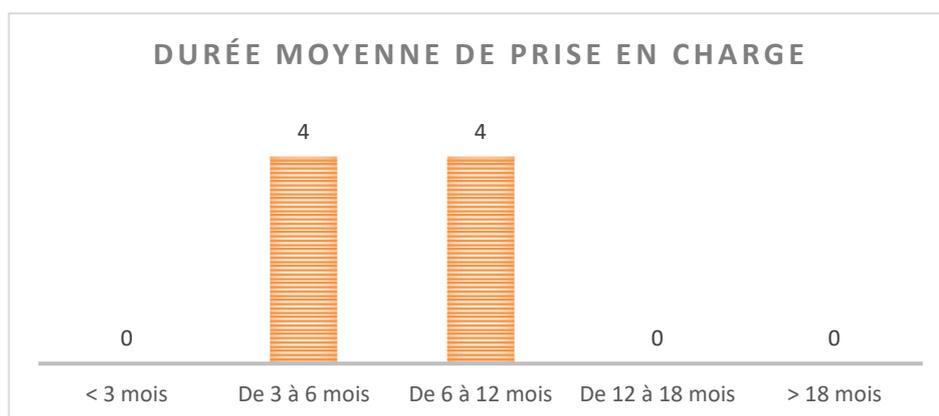
## ENTREES / SORTIES 2022



## ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES ENFANTS ACCUEILLIS

La majorité des mineurs que nous accompagnons sont originaires de l'Aveyron ou installés dans le département de plus d'un an. Une adolescente, seulement originaire du Gard, et nouvellement installée sur le territoire.

## DUREES DE PRISES EN CHARGE AU 31 DECEMBRE 2022



## AGES ET SEXE DES ENFANTS ACCUEILLIS EN 2022

Tranche d'âge	Filles	Garçons
5-7 ans	2	
8-9 ans		1
10-12 ans	1	
13-15 ans	2	
16-17 ans	2	
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>1</b>

## ACCUEILS ET FINS DE PRISE EN CHARGE

Entrées 2022		Sorties 2022	
Nombre d'entrées	Origine	Nombre de sorties	Orientation
1	Internat Millau		Internat Millau
	Foyer de l'enfance		Lieu de vie
3	Domicile familial	5	Domicile familial
	Mecs		Mecs

## 2. Problématiques des enfants et adolescents accueillis

*Marlène Barthélemy*

Problématiques des enfants et adolescents accueillis 2022	Nombre d'enfants pris en charge
Troubles du comportement	5/8
Souffrance psychologique (anxiété, dépression...)	8/8
Souffrance physique, somatisations	3/8
Conduites à risques	4/8
Addictions	2/8
Difficultés scolaires	5/8
Handicap	2/8

### Créer des espaces où résider pour transformer la violence en constructivité

Dans le cadre du placement à domicile, l'intervenant social se rend dans la famille jusqu'à trois fois dans la semaine. Cette prise en charge extérieure intensive est rattachée aux services d'internat (Séguir et la Villa) car l'enfant est placé et peut intégrer à tout moment un groupe de vie en institution.

Dans le cadre d'une mesure de placement à domicile, le placement constitue une aide d'intensité variable et non une finalité. L'intérêt de ce dispositif est d'apporter des réponses adaptées aux fluctuations de l'état de l'enfant et de son milieu familial.

Du point de vue de la clinique, les jeunes que nous accompagnons manifestent parfois des problèmes de comportement, ils peuvent adopter des comportements auto ou hétéro agressifs, être dans une remise en question des règles et des limites, se retrouver hors des normes sociales en décrochant sur le plan de la scolarité, en fuguant... Ces jeunes sont animés par un sentiment d'injustice en lien avec leur parcours, leur histoire, sentiment qui les rendent parfois aveugles aux injustices qu'ils peuvent commettre envers les autres. Le risque est de voir ce schéma s'accroître jusqu'à en arriver à une escalade de comportements destructeurs.

Au niveau familial, ce sentiment est tout aussi prédominant. Les parents peuvent eux-mêmes se sentir lésés car ils ont connu un manque d'affection, d'amour, des relations qui les ont maltraités ou bien ils ont connu des difficultés, une précarité financière.

L'injustice revêt de multiples visages mais le constat que nous faisons c'est que le parent n'a pas la disponibilité envers son enfant. Il ne parvient pas à pourvoir aux besoins de son enfant alors que son entourage n'a pas su répondre à ses propres besoins. Dans ce contexte-là, l'enfant peut être parentifié.

La parentification de l'enfant associée à la légitimité destructrice peuvent conduire au placement. Or l'une des vertus du placement à domicile c'est que la mesure permet au jeune de circuler entre son domicile et l'internat si besoin, tout en expérimentant le fait que l'accompagnement puisse s'alléger lorsqu'il adopte une attitude constructive, prosociale. Ce type de mesure éloigne également le risque que ces jeunes mettent à mal l'accueil par loyauté. L'apaisement que ce dispositif peut produire peut avoir un effet bénéfique sur les parents qui pourront s'engager dans une démarche thérapeutique familiale.

La mesure de placement à domicile vise à apporter au jeune un accompagnement intensif et un encadrement éducatif structuré dont ils ont besoin sans pour autant alimenter leur légitimité destructrice.

### 3. Accompagnements

#### SCOLARITE ET AMENAGEMENTS AU 30 JUIN OU AU 30 DECEMBRE 2022

Scolarisation/ insertion professionnelle	Nombre de jeunes
Scolarité en milieu ordinaire sans aménagement	3
Scolarité en milieu ordinaire avec aménagements de type AESH ou PAP	3
Scolarité en dispositif ULIS	1
Scolarité en dispositif SEGPA	1
Scolarité en milieu spécialisé (IME – ITEP – IMPro)	1

A ce jour où nous avons encore peu de recul sur ces accompagnements, il reste encore délicat de dessiner un portrait des problématiques. Au fond, elles nous semblent pour l'instant assez proches de celles que l'on peut rencontrer en AEMO Renforcées, avec toutefois une particularité qui incite l'orientation vers un PAD, c'est le risque de rupture, justifiant un possible repli.

Ce **risque de rupture** est souvent **lié à des liens parents-enfants très conflictuels et fusionnels à la fois**, et empreint d'une **problématique personnelle du parent qui** l'incline à un **risque de passage à des actes** (identifiés) auxquels les travailleurs sociaux s'attendent.

Par exemple, alcoolisation massive du parent, problème de santé avec possible hospitalisation, disputes parent-adolescents. Le PAD comme accompagnement à la sortie d'un placement « sec » est de réputation, de plus en plus indiqué, mais la « jeunesse » du dispositif au sein de l'institution d'une part, et sur le territoire aveyronnais d'autre part, ne rend pas encore cela évident. Car en effet, bon nombre d'AEMO renforcées sont encore ordonnées par le Juge pour Enfant, en aval d'un placement. L'avenir dira comment s'oriente cette tendance.

Parmi 8 mineurs accompagnés sur l'année, appartenant à 6 familles différentes ont compte : Deux adolescentes à la garde de leur père chacune ; Elles présentaient en outre des difficultés relationnelles importantes avec leur mère. Une adolescente bénéficiait à la base d'une mesure d'AEMO R, et faute de place dans ce dispositif, il a été proposé en accord avec le département, une prise en charge sur le PAD. Cette transposition de dispositif a pu exister pour d'autres mesures, dans le sens inverse.

Une famille a pu bénéficier du suivi par le PAD dès le mois de juillet, au sortir d'une mesure de placement au sein de nos murs à SEGUR. Cette famille de 3 mineurs comprend, 1 adolescente, 1 pré-adolescente, 1 enfant

Sur les 8 enfants suivis au titre du PAD il est à noter que trois autres familles auraient pu s'ajouter avec 5 enfants pour lesquels il avait été proposé un suivi en AEMO renforcée au lieu du placement à domicile, en raison d'un problème de place à l'instant de l'admission :

- L'une de deux enfants (dont une adolescente et un petit garçon)
- L'autre de 3 enfants (dont Fillettes)

L'objectif était de proposer à la famille d'entamer un étayage renforcé de la parentalité avec une évaluation assez rapide, plutôt que l'attente sans accompagnement soutenu. Nous souhaitions rester réactif.

Aujourd'hui, s'il nous semble toujours important de demeurer réactif pour l'accompagnement de parents et enfants, dont la situation est assez dégradée. Mais l'expérience nous incite à une prudence sur ces transfuges. Car pour ces deux cas, si les premiers mois de l'accompagnement ont permis de contenir les difficultés, les problématiques personnelles que présentaient les parents ont tout de même mené par la suite à des placements en urgence.

Revenir dès que possible sur un dispositif de PAD peut donc être indiqué dans certaines situations. Il faut le prévoir et en tenir compte dans le pilotage des deux dispositifs, et surtout dans l'élaboration du projet personnalisé.

## PARTENARIATS ET PRISES EN CHARGE THERAPEUTIQUES

Dans le cadre du PAD nous avons recours aux mêmes partenaires que pour l'AEMO renforcée.

A savoir le centre social, le centre de loisirs, la mission locale pour les grands adolescents, les établissements scolaires en tête, et pour l'aspect thérapeutique, nous orientons souvent vers le CMPP, le service du Dr. Carnus, et le rasta, (devenu équipe mobile cette année).

## **B - AEMO renforcée (SEAD)**

### *L'organisation au niveau des références a été revue :*

Le service était organisé jusqu'en 2021 en références multiples, c'est-à-dire que tous les éducateurs et éducatrices du service intervenaient dans une même situation. En début d'année 2022, la mise en place d'une référence unique avec coréférence a changé les pratiques. Il semblait nécessaire en effet, dans un souci de qualité des interventions et puis du respect de l'intimité des familles perturbées par la multiplicité des intervenants, de revoir cette organisation. Les suivis sont donc désormais attribués à deux référents, dont un principal.

## Une prise en compte de l'étendue du territoire et un nouveau local à St Affrique

De nombreuses mesures cette année viennent du Territoire de St Affrique et son canton, cette tendance a été très marquée au cours du second semestre. Cela implique de nombreux déplacements, qui sont parfois longs, et impactent le temps éducatif.

Il n'y avait jusqu'ici, qu'un seul local pour recevoir les enfants suivis, et leurs parents, celui de Millau situé rue de la Fraternité. Face au besoin exprimé par les salariés de pouvoir bénéficier d'un lieu d'accueil et d'entretien, la nouvelle Cheffe de service s'est employée à la recherche d'un local à St Affrique.

Un 2 pièces de 38 m<sup>2</sup> a donc été loué en ville. Il est doté d'une petite cuisine équipée pour les repas, un salon pour les jeux et les entretiens, mais aussi un bureau complémentaire. Aménagé à partir de mobilier existant déjà au sein de l'accueil Millau-Ségur, l'ouverture du local a nécessité peu de frais.

### 1. Analyses Quantitatives

#### LES JOURNEES REALISEES EN 2022

	2020	2021	2022
<b>Journées réalisées</b>	9886	11251	10554
<b>Taux d'occupation</b>	113%	105%	98.95%

Augmentation du nombre de places en 2021 avec 6 places de plus. Et les demandes nombreuses en 2022 qui nous ont été adressées pour des admissions en AEMO Renforcée vient confirmer ce besoin de place.

#### *Importants mouvements des entrées et des sorties au SEAD en 2022.*

Le nombre de places pour les mesures d'AEMO renforcées est de 30 places à ce jour.

Le SEAD a suivi 55 situations tout au long de l'année 2022 un flux constant et une demande qui ne fléchit pas. En revanche, nous avons eu beaucoup de demandes auxquelles nous n'avons pas pu toujours répondre dans les temps, car nous étions souvent complets dans nos effectifs, et par ailleurs, la saison de l'automne fût bousculée en matière de mouvement du personnel (nous en parlons plus loin), nous ayant conduit à différer quelque peu l'admission de certaines situations. Ces différents éléments qui retardent les admissions ont eu des impacts sur les accompagnements et les besoins des familles. En effet, lorsqu'une décision du juge prononce une AEMO Renforcée et que celle-ci ne peut se mettre en place que quelques semaines voire quelques mois plus tard,

- La situation peut, entre temps s'être dégradée.
- Le temps imparti qui nous reste pour intervenir et mettre en place un dessein d'accompagnement par le biais du projet personnalisé, est bien plus court. Pour rendre compte au juge de la situation qui va être réexaminée dans les 6 ou 7 mois au lieu de 11 ou 12 implique malgré chacun, de réaliser une évaluation plus rapide et une réactivité des professionnels et des cadres pour émettre préconisations et propositions. Cette dimension

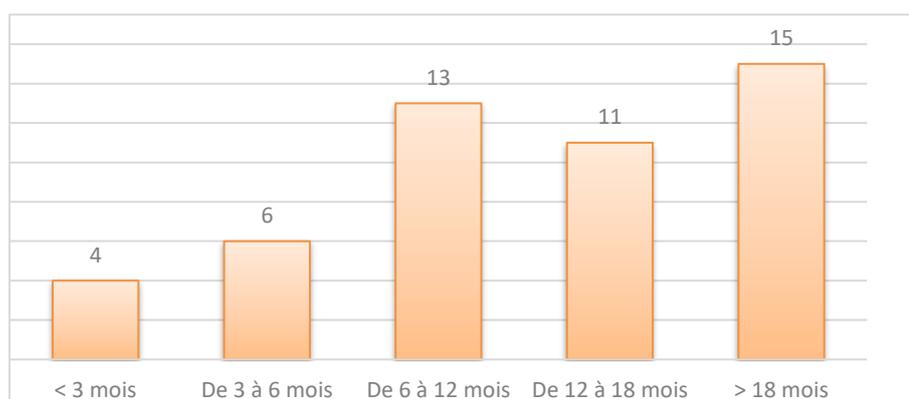
intervient dans une période où l'équipe du SEAD doit faire face à de nombreux changements.

- Une augmentation du rythme des flux d'entrées et sorties avec les écrits qui les accompagnent et les procédures d'accueil et d'arrêt.

### ORIGINE GEOGRAPHIQUE / REPARTITION PAR TERRITOIRE

Toutes les situations suivies proviennent du territoire de Millau -Saint Affrique.

### DUREE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE DES SITUATIONS



Malgré les 6 places supplémentaires en 2021 sur le service, nous avons une liste d'attente entre 5 et 6. Nous intervenons avec un décalage de 3 à 6 mois. Nous tentons de prioriser les situations urgentes.

Au cours de l'automne, en raison d'un problème d'effectif de personnel (2 personnes en arrêt maladie et deux vacances de poste), nous avons été contraints de différer l'admission de certains suivis jusqu'à la mi-octobre.

### AGES ET SEXE DES ENFANTS ACCUEILLIS EN 2022

Tranche d'âge	Garçons	Filles
1-6 ans	6	6
7-14 ans	12	8
15-19 ans	9	14
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>28</b>

Entrées 2022		Sorties 2022	
Nombre d'entrées	Origine	Nombre de sorties	Orientation
	Assistant familial	3	Internat Millau
	Foyer de l'enfance	1	Lieu de vie ou FDE
46	Domicile familial	40	Domicile familial
	Mecs		Mecs
9 (dont 6 transformées en Aemo)	Placement à domicile		Placement à domicile
	Confié à un tiers	2	Confié à un tiers

## 2. Problématiques des enfants et adolescents accueillis

*Marlène Barthélémy Psychologue*

Problématiques des enfants et adolescents accueillis 2022	Nombre d'enfants pris en charge
Troubles du comportement	21/55
Souffrance psychologique (anxiété, dépression...)	45/55
Souffrance physique, somatisations	5/55
Conduites à risques	22/55
Addictions	3/55
Difficultés scolaires	25/55
Handicap	14/55

### Du contexte d'aide contrainte à « pouvoir être soi », un enjeu au cœur de nos pratiques

Accompagner les enfants, les parents dans le cadre d'une mesure d'AEMO renforcée, dans un contexte d'aide contrainte signifie que la personne n'est pas actrice de cette démarche. L'aide contrainte est un cadre d'intervention qui comprend trois principaux acteurs :

- ❖ Le mandant qui est la personne qui détient un pouvoir administratif ou judiciaire sur le citoyen
- ❖ L'équipe ou le travailleur social qui devient le mandaté
- ❖ La personne qui devient l'objet du mandat : le citoyen

Notre travail consiste justement à permettre à la personne de ne plus être réduite à un statut d'objet mais à advenir sujet de l'accompagnement et j'extrapole en disant que l'enjeu pour les familles est

de reprendre la main sur le cours de leur existence afin que l'impasse du présent laisse place au champ des possibles.

C'est un enjeu majeur dans le travail auprès des familles car la réalité nous montre que bien souvent la relation s'annonce corsée ! La relation « professionnels-parents » s'instaure dans un climat de méfiance ou de démobilisation. Nous rencontrons souvent des résistances, des obstacles, de l'opposition voire le refus ou l'évitement.

Nous ne parvenons pas toujours à dépasser ces artefacts relationnels qui risquent d'amener à des malentendus, des incompréhensions pouvant aller jusqu'au rapport de force. Nos interventions sont alors vécues par les familles comme une charge supplémentaire à leur vie et réduit le travailleur social à un état d'impuissance.

La pratique nous montre, les familles nous enseignent, comment ne pas tomber dans ce piège relationnel. Tout d'abord, il est essentiel de pouvoir **parler de la contrainte**. Il s'agit ici d'ouvrir le dialogue sur le vécu de la personne, ses doutes, ses craintes, ses attentes, ses espoirs tout en lui permettant de relater ses expériences passées.

Nous sommes particulièrement attentifs à leur vécu les précédentes rencontres avec des professionnels en protection de l'enfance, l'aide dont ils ont pu bénéficier mais aussi le sentiment d'injustice, la rancœur, le ressentiment qui se sont immiscés dans leur relation. Ce dialogue permet à la personne de se sentir considérée de façon singulière et nous apporte des informations nécessaires pour identifier les ressources, les empêchements tout en essayant d'éviter de commettre les erreurs du passé.

Ce préalable indispensable nous amène au second temps de notre accompagnement qui **est la co-construction du projet personnalisé**. Cet outil institutionnel vient renforcer la relation de confiance. Il s'agit grâce à ce document d'avancer dans une même direction. Je m'explique, le projet personnalisé dessine les grands axes de notre accompagnement. Il permet à l'enfant ainsi qu'à ses parents d'exprimer quels sont les problèmes qu'ils rencontrent ainsi que leurs attentes et leurs espoirs de changements.

Les professionnels partagent leurs observations ainsi que leurs objectifs d'intervention. Ce dialogue vise à réunir nos deux mondes, nos deux cultures afin qu'un sens commun puisse naître dans l'intérêt de l'enfant.

Il s'agit ici de bien d'identifier la place et le rôle de chacun. Cette co-construction est primordiale au sens où elle octroie une place majeure aux bénéficiaires qui se sentent écoutés et respectés tout en leur permettant d'endosser leur part de responsabilité dans le changement qui peut advenir. Il en va toujours de la logique où notre but est de transformer la contrainte au profit du développement du **« pouvoir être soi »**.

Je reprends ici le concept défini par Paul Ricoeur car je pense qu'il est une source d'inspiration et qu'il donne une optique à notre travail.

Par « pouvoir être soi », Ricoeur décrit les capacités humaines fondamentales que sont :

- ✚ Pouvoir dire (la parole)
- ✚ Pouvoir faire (l'agir)
- ✚ Pouvoir se raconter (identité narrative)
- ✚ Imputabilité (être responsable de ses actes)

## ✚ Promesse (engagement, tenir parole)

A mon sens, ces dimensions sont les points d'ancrage sur lesquels nous pouvons nous appuyer si nous souhaitons qu'advienne un changement profond. C'est bien parce que la personne se sentira capable de dire, d'agir, de raconter, se sentira engagée et responsable qu'un autre rapport au monde naîtra. Ce chemin relationnel amène à une rencontre avec soi, et c'est cette qualité et cette éthique relationnelle qui peut conduire la personne à ne plus être réduite à un statut d'objet mais à advenir sujet.

### 3. Accompagnements

#### PARTENARIAT

Durant les vacances scolaires, la ville de Millau en lien avec la médiathèque, nous réserve des places pour des stages culturels, ouvert pour les enfants de 7 à 8 ans.

Nous travaillons avec les centres sociaux, pour les activités durant les vacances scolaires, également pour le soutien scolaire.

Le SEAD a de nombreux partenaires, écoles, collège, lycée, Gréta, MDPH

#### FORMATIONS

Une partie de l'équipe a participé à deux journées de formation sur la systémie. Cette formation doit se poursuivre sur l'année 2023 pour sa deuxième partie.

Un éducateur a débuté une formation Caferuis au mois de mai 2021.

### 4. Evènements marquants de l'année 2022

Comme pour l'Accueil Parents-Enfants, le SEAD a changé de Cheffe de service. Le départ de Monique Petit s'est effectué fin juin et l'accueil de Nadège Pagès a eu lieu en mai.

Cette année, le SEAD fut également marqué par d'importants mouvements de personnels dont :

- Le départ de la référente du PAD et un court remplacement de celle-ci.
- Le départ d'un éducateur qui suivait une formation CAFERUIS et qui a pu saisir l'opportunité d'un poste de cadre à l'extérieur.
- Le départ d'un éducateur qui a partagé plusieurs mois avec l'équipe vers le service de l'Accueil Parents-Enfants.
- Des mouvements d'arrêt maladies.
- L'arrivée de nouveaux professionnels : l'un n'est pas resté et a mis fin à sa période d'essai.
- Deux nouvelles professionnelles ont été recrutées, dont une, assistante sociale de formation, embauchée en CDI puis une autre éducatrice embauchée en CDD renouvelable.

Tous ces mouvements ont eu lieu au cours de la même saison, l'automne, et cela a pu avoir un impact sur la dynamique de l'équipe, et l'essoufflement ou la souffrance que certains ont exprimé car cela s'est aussi cumulé avec les différents questionnements autour de l'organisation du PAD et la réorganisation des suivis en AEMO, avec l'intervention en coréférence plutôt qu'en références multiples.

Par ailleurs, au cœur des accompagnements, on peut aussi dire, que les problématiques des familles et le niveau de dégradations dans les situations semblent s'alourdir, trois après la crise sanitaire, ce qui a tendance à amplifier un ressenti des difficultés pour les salariés.

Enfin, comme nous l'avons stipulé plus haut, cette année, au mois de décembre, le SEAD a pu être équipé d'un local situé à St Affrique.



## V. Le service de visites médiatisées : Reliance

### 1. Analyses Quantitatives

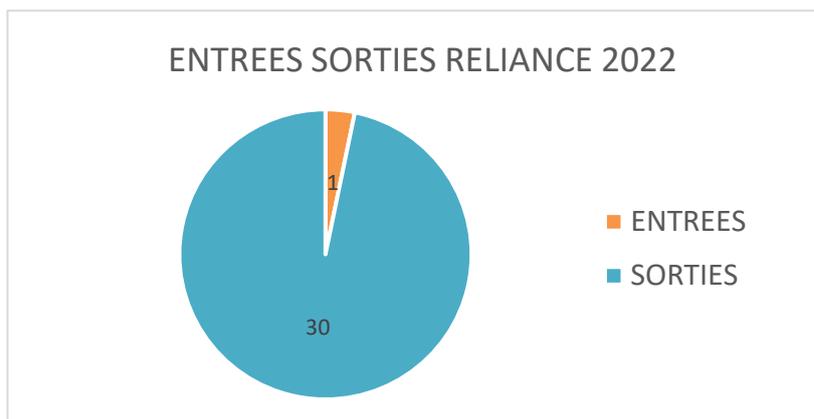
#### NOMBRES DE PERSONNES ACCOMPAGNEES/ TYPES DE LA MESURE SUR L'ANNEE

	2022
Nombre de personnes accompagnées	31

En 2022, le dispositif de visites médiatisées a accompagné 31 situations du territoire de Millau et St Afrique.

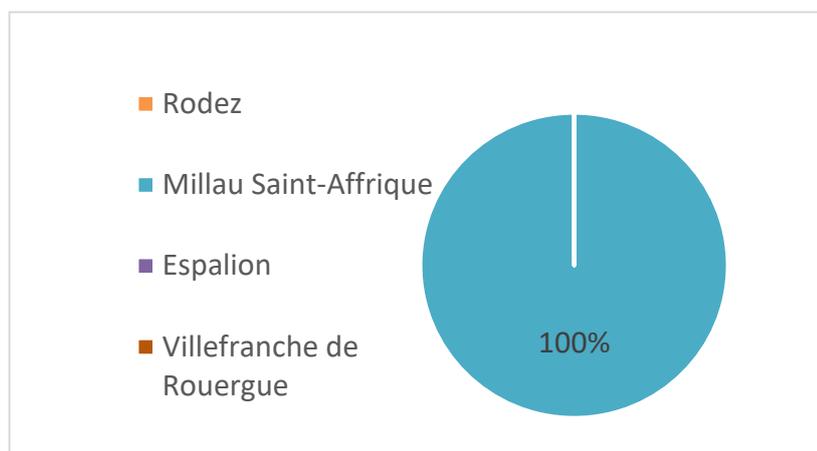
#### MOUVEMENTS DES ENTREES ET DES SORTIES

RELIANCE a suivi 31 situations tout au long de l'année 2022 :



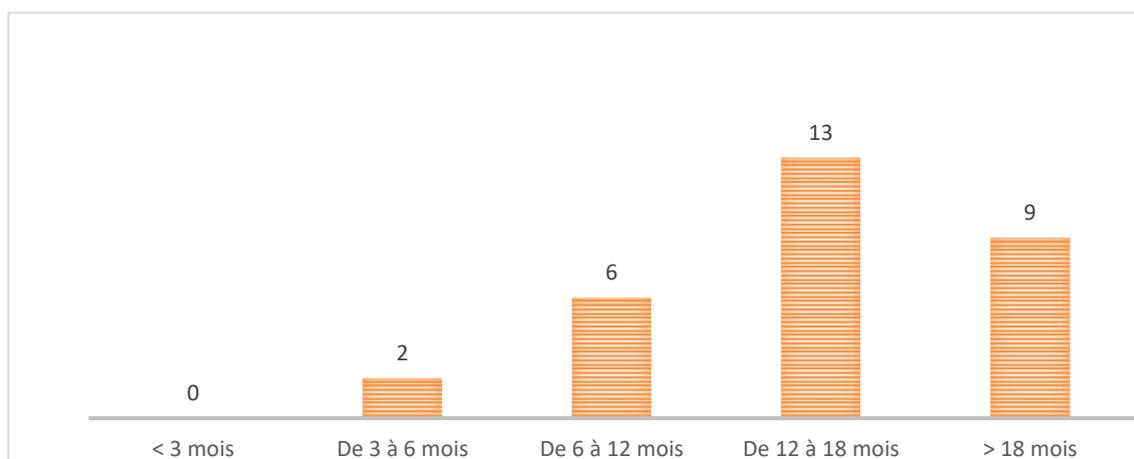
Pour des raisons de moyens trop limités pour répondre aux besoins de fonctionnement du dispositif de visites médiatisées et aux besoins des situations accompagnées, Reliance a été contraint de cesser son activité au 14 août 2022, ce qui explique le nombre de sorties.

## ORIGINE GEOGRAPHIQUE / REPARTITION PAR TERRITOIRE



L'appel à projet de départ a été envisagé pour répondre aux besoins du territoire d'action sociale de Millau et Saint-Affrique. Les contraintes budgétaires et le manque de moyens ne nous ont pas permis d'intervenir sur St Affrique.

## DUREE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE DES SITUATIONS





# ACCUEIL MILLAU-SEGUR

Une plateforme de services pour l'Enfance et les familles

Maison d'enfants à caractère social

Association régie par la loi de 1901

## SERVICE DE VISITES MEDIATISEES – RELIANCE

### EVALUATION QUALITATIVE DU SERVICE RELIANCE

16/12/21

Objectifs	Critères de qualité	Indicateurs proposés	Cotation	Argumentaire	Propositions d'actions	Validation par CODIR
<b>Matériel</b>						
Offrir un espace adapté dans le cadre des visites médiatisées	Les espaces répondent au cahier des charges et aux besoins du public accueilli	-Accessibilité -Situation géographique -Environnement -Transports -Equipement des installations	1			
Offrir un espace sécurisé dans le cadre des visites médiatisées	Les espaces répondent au cahier des charges, aux normes de sécurité et aux besoins du public accueilli	-Conforme au cahier des charges	1		-Elaborer une procédure en cas de crise d'un enfant ou d'un parent en semaine, le week-end et à St Affrique -Ajouter un item sur la sécurité des locaux, des enfants et des professionnels -Améliorer la procédure d'arrivée, de sortie du service et des conditions d'attente	

Courrier à adresser à Mme la Directrice : ACCUEIL MILLAU SEGUR – 65 RUE MONTPLAISIR – 12100 MILLAU – TEL : 05 65 61 03 11  
accueil-millau-segur@ams12.fr

Mettre à disposition les moyens nécessaires au bon déroulement de chaque visite	Les espaces sont équipés pour répondre aux besoins des enfants	-Activités et supports de médiation proposés/ Aménagements des espaces - Budget fond de roulement	1	-Développer de nouveaux supports d'activités -Augmenter le budget de fonctionnement pour améliorer le contenu des visites	-Fond de roulement utilisé systématiquement pour soutenir le projet des familles pour organiser le contenu des visites (30€/mois) -Mise en place d'outils sur les émotions	
<b>Organisationnel/Fonctionnement</b>						
Respecter les droits des parents et les ordonnances du juge des enfants	Les visites sont organisées en respectant la fréquence et la durée ordonnée par le juge des enfants	-Les ordonnances et les bons de commandes sont reçus en temps voulu pour connaître et respecter les droits des parents	2		-Améliorer la transmission des bons de commandes -S'assurer que les bons de commandes sont en adéquation avec les ordonnances	
Offrir un taux d'encadrement suffisant dans le cadre des visites médiatisées en fonction du nombre et de la problématique des enfants et des parents présents	Le nombre des intervenantes est adapté au nombre et aux problématiques des enfants accueillis		2	-Ce taux d'encadrement est directement lié à l'organisation et aux moyens mis à disposition	-Augmenter les temps de travail des intervenantes pour mieux évaluer les situations et mettre en place le taux d'encadrement suffisant en fonction des situations et des problématiques	
Assurer une bonne communication avec les familles et les familles d'accueil pour organiser les visites	Les familles et les familles d'accueil reçoivent les calendriers pour pouvoir anticiper et s'organiser afin d'être présentes aux visites	-Moyens de communication des calendriers	2	-Calendriers transmis par courrier, par mail et en main propre à chaque trimestre	-Poursuite de l'élaboration des calendriers en charge des intervenantes -Charger le secrétariat de communiquer les calendriers aux familles -Augmenter le temps de travail des intervenantes concernant la question administrative et la communication avec les familles	

Courrier à adresser à Mme la Directrice : ACCUEIL MILLAU SEGUR – 65 RUE MONTPLAISIR – 12100 MILLAU – TEL : 05 65 61 03 11  
accueil-millau-segur@ams12.fr

<b>Répondre aux besoins du territoire en termes d'activité du service et du nombre de visites effectuées</b>	Le service répond en totalité aux propositions de l'ASE du TAS Millau-St Afrique	-Nombre de situations proposées par l'ASE -Nombre de visites effectuées	2	-Situation P. refusée -Augmentation du temps de travail d'une intervenante pour répondre à la situation D. -Les moyens mis à disposition limitent le service pour intervenir à St Afrique (absence de véhicule et de local à St Afrique, plannings des intervenantes trop chargés par rapport au volume horaire mis à disposition)	-Joindre un tableau d'activités et les bons de commande -Augmenter le temps de travail des intervenantes -Dédier un espace d'accueil des visites à St Afrique -Dédier un véhicule au service -Dédier du temps de télétravail concernant les écrits et la communication avec les familles et les partenaires -Mise à disposition d'un téléphone professionnel et d'un PC portable	
<b>Mettre à disposition des intervenantes les moyens nécessaires pour offrir un service de qualité</b>	L'enveloppe budgétaire permet de répondre aux besoins des enfants et des familles en termes d'organisation du travail et des moyens nécessaires	-Planning adapté aux temps d'intervention des intervenantes -Charge de travail du secrétariat et de la comptabilité adaptée aux besoins du service -Charge de travail du chef de service adaptée aux besoins du service -Moyens matériels adaptés à l'organisation du travail	2		-Mise à disposition d'un téléphone portable professionnel -Réflexion sur la valorisation d'heures en télétravail	
<b>Faciliter la gestion du dossier de l'utilisateur</b>	Les moyens existants facilitent la gestion du dossier de l'utilisateur	-Toutes les données sont protégées et traitées informatiquement	2	-Le service Reliance et tous les documents le concernant sont stockés sur google drive	-Logiciel dossier unique de l'utilisateur en cours de mise en œuvre	
<b>Temps de visite</b>						
<b>Permettre aux enfants de bénéficier d'un temps en dehors de la présence des parents avant et après chaque visites</b>	Des temps de sas sont organisés systématiquement		2	-Ce sas est mis en place au cas par cas et en fonction de l'âge et des besoins des enfants	-Pas de possibilité de réaliser des SAS à St Afrique par manque de lieu mis à disposition	

Courrier à adresser à Mme la Directrice : ACCUEIL MILLAU SEGUR – 65 RUE MONTPLAISIR – 12100 MILLAU – TEL : 05 65 61 03 11  
accueil-millau-segur@ams12.fr

<b>Mettre à disposition les moyens nécessaires pour faire évoluer les situations</b>	Projet personnalisé Temps de rencontre avec les parents en dehors des visites	-Les projets personnalisés sont systématiquement <u>co-construits</u> avec les parents et l'utilisateur	2	-Difficulté pour <u>co-construire</u> le projet personnalisé avec les familles et le mettre en œuvre	-Développer des temps de rencontre avec les parents en dehors des visites -Retravailler la forme du PP par le biais du DIPC	
<b>Disponibilité de l'équipe pour accompagner les parents en fonction de leurs besoins par rapport aux visites</b>	Les parents peuvent être accompagnés par différents membres de l'équipe en fonction des besoins repérés (soutien, conseils, recadrage)	-Les besoins et attentes des parents sont satisfaits	2	-Accompagnements effectués en concertation avec l'ASE -Difficultés à assurer des doublures systématiquement quand cela s'avère nécessaire	-Augmenter les temps de présence	
<b>Communication</b>						
<b>Assurer un lien régulier avec les services de l'ASE</b>	Les référents et responsables de l'ASE sont informés régulièrement et en temps réel de l'évolution des situations	-Fréquence des rencontres et des liens avec les services de l'ASE	2	-Partenariat avec les services de l'ASE	-Retours parfois tardifs des services de l'ASE -Ajouter un item sur la communication de la file active	
<b>Communiquer les conditions de fonctionnements du service Reliance</b>	Les parents sont informés des conditions de fonctionnement du service	-Entretien d'admission -Livret d'accueil -Règlement de fonctionnement -Charte d'accueil	2	-Projet de travail de la charte d'accueil avec les AIE de l'ASE mis en attente	-Absence de PPE -Améliorer la présentation du livret d'accueil lors des entretiens d'admission - Rédaction du projet de service	
<b>Communication avec les parents</b>	Lien régulier avec les parents permettant : de faire un retour sur les visites, d'organiser le contenu des visites à venir.	-Nombre d'appels, de mails et d'entretiens entre les visites	3		-Augmenter le temps de travail des intervenantes	
<b>Communication avec les familles d'accueil</b>	Lien régulier avec les familles d'accueil permettant : de faire un retour sur les visites, de préparer les suivantes et d'évaluer l'impact	Nombre d'appels, de mails et d'entretiens entre les visites	3		Augmenter le temps de travail des intervenantes	

Courrier à adresser à Mme la Directrice : ACCUEIL MILLAU SEGUR – 65 RUE MONTPLAISIR – 12100 MILLAU – TEL : 05 65 61 03 11  
accueil-millau-segur@ams12.fr

	émotionnel et comportemental sur les enfants					
<b>Evaluation</b>						
<b>Evaluer les situations et rendre-compte de l'évolution des situations à l'ASE, au juge des enfants et aux familles</b>	Un rapport de situation est rédigé et transmis avant l'échéance des mesures. Les parents sont associés aux rapports de situation		1	-Vigilance à avoir sur la lecture des rapports à effectuer au cas par cas -Informé le juge du risque de lecture et du danger de l'effectuer	-Mieux baliser la lecture des rapports de situation -Vigilance à avoir sur la longueur des rapports	
<b>Evaluation des visites avec les parents</b>	Un temps est dédié systématiquement à l'évaluation des visites avec les parents		3		-Développer des temps d'entretien formalisés pour effectuer des bilans des visites	
<b>Evaluer le fonctionnement du service</b>	Les familles sont associées à l'évaluation du fonctionnement du service	-Cf Questionnaire de satisfaction à l'attention des familles				

Courrier à adresser à Mme la Directrice : ACCUEIL MILLAU SEGUR – 65 RUE MONTPLAISIR – 12100 MILLAU – TEL : 05 65 61 03 11  
accueil-millau-segur@ams12.fr

### EVALUATION QUANTITATIVE DU SERVICE RELIANCE

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
<b>Visites en heures</b>	18	48	33	45	51,5	56,5	72,5	70,5	82,5	108,5	86	
<b>Visites facturées</b>	666,72	1777,92	1222,32	1666,80	1907,56	2092,76	2685,40	2611,32	3055,80	4018,84	3185,44	
<b>Nombre de visites effectuées</b>		10	9	14	14	12	18	23	17	24	21	30

Courrier à adresser à Mme la Directrice : ACCUEIL MILLAU SEGUR – 65 RUE MONTPLAISIR – 12100 MILLAU – TEL : 05 65 61 03 11  
accueil-millau-segur@ams12.fr

**QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION A DESTINATION DES FAMILLES**

7 familles ont restitué le questionnaire

+

Dimensions évaluées	Comment trouvez-vous ?	Tout à fait satisfaisant 	Moyennement satisfaisant 	Pas du tout satisfaisant 
<b>DIMENSION 1 : ACCUEIL ET INFORMATION LORS DE LA PREMIERE VISITE DE L'ETABLISSEMENT</b>	<b>Critère 1</b> – L'information reçue lors de votre première visite concernant l'établissement, ses missions, son fonctionnement	80 %	20%	
	<b>Critère 2</b> – les explications concernant les documents qui vous ont été remis: livret d'accueil, règlement de fonctionnement, charte des droits et des libertés de la personne accueillie	60%	40%	
	<b>Critère 3</b> – La visite de l'établissement : rencontre des professionnels et visite des locaux	80%	20%	
	Avez-vous des remarques ou des suggestions à faire concernant l'accueil et l'information ?			

Courrier à adresser à Mme la Directrice : ACCUEIL MILLAU SEGUR - 65 RUE MONTPLAISIR - 12100 MILLAU - TEL : 05 65 61 03 11

Dimensions évaluées	Comment trouvez-vous ?	Tout à fait satisfaisant 	Moyennement satisfaisant 	Pas du tout satisfaisant 
<b>DIMENSION 2 : LES LOCAUX ET LEUR AMENAGEMENT</b>	<b>Critère 1</b> – La propreté et la maintenance des locaux	100%		
	<b>Critère 2</b> – La convivialité des locaux (agrément, décoration...)	90%	10%	
	<b>Critère 3</b> – Les équipements des locaux	80%	20%	
	<b>Critère 4</b> – La situation géographique des locaux	90%	10%	
	<b>Critère 5</b> – L'accessibilité des locaux	90%	10%	
	Avez-vous des remarques ou des suggestions à faire concernant les locaux et leur aménagement ?			

Courrier à adresser à Mme la Directrice : ACCUEIL MILLAU SEGUR – 65 RUE MONTPLAISIR – 12100 MILLAU – TEL : 05 65 61 03 11  
accueil-millau-segur@ams12.fr

Dimensions évaluées	Comment trouvez-vous ?	Tout à fait satisfaisant 	Moyennement satisfaisant 	Pas du tout satisfaisant 
<b>DIMENSION 3 : ORGANISATION DES VISITES MEDIATISEES</b>	<b>Critère 1</b> – La communication avec les intervenantes et le service	90%	10%	
	<b>Critère 2</b> – L'élaboration, la transmission et la communication des calendriers	80%	20%	
	<b>Critère 3</b> – Le respect des conditions de l'ordonnance, des rythmes, durées et horaires	60%	20%	20%
	Avez-vous des remarques ou des suggestions à faire concernant l'organisation des visites médiatisées			
<b>DIMENSION 4 : LE DEROULEMENT DES VISITES MEDIATISEES</b>	<b>Critère 1</b> – L'accueil, la disponibilité et la qualité d'écoute des intervenantes	80%	20%	
	<b>Critère 2</b> – la co-construction du contenu des visites et du projet personnalisé	60%	40%	
	<b>Critère 3</b> – l'évaluation des visites médiatisées et les rapports de situation (lectures, échanges autour du rapport)	50%	50%	
	Avez-vous des remarques ou des suggestions à faire concernant le déroulement des visites médiatisées ?			

Courrier à adresser à Mme la Directrice : ACCUEIL MILLAU SEGUR – 65 RUE MONTPLAISIR – 12100 MILLAU – TEL : 05 65 61 03 11  
accueil-millau-segur@ams12.fr